

EXPOSE DES MOTIFS ET PROJET DE DECRET

accordant un crédit d'étude de CHF 13'870'000.- pour le concours, les études préliminaires, le projet et la mise en soumission de la construction du nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts, ainsi que le concours d'idées pour le pôle muséal et culturel sur le site "Halle CFF aux locomotives" à Lausanne

1 PRÉSENTATION DU PROJET

De multiples décisions politiques ont été prises depuis 1992 afin d'offrir au Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA) un nouveau lieu pour déployer ses activités. Fort de l'ensemble de ces décisions, ainsi que des démarches déjà entreprises, le Conseil d'Etat a choisi le site "Halle CFF aux locomotives", de la gare de Lausanne, pour accueillir le futur musée. La Ville de Lausanne, qui a proposé le site, ainsi que les CFF, propriétaires, appuient le choix du Conseil d'Etat et sont partenaires du projet "Musée cantonal des Beaux-Arts – Halle CFF aux locomotives".

Le site retenu offre un potentiel de développement considérable, avec une surface de plus de 22'310 m², dont près de 11'000 m² seront à disposition du MCBA. Son accessibilité est un atout majeur qui l'inscrit non seulement dans le canton, mais également au centre d'un réseau européen de transports dont le développement au cours des prochaines années sera très important. Le site comporte un bâtiment historique emblématique, dont "l'enveloppe" devra être conservée d'autres bâtiments, dont la conservation n'est pas nécessaire, pourront être remodelés afin de permettre aux architectes de développer leur créativité par le concours d'architecture et d'ingénierie sur présélection (norme SIA 142).

Le MCBA, fort de près de 9000 œuvres, bénéficiera des espaces nécessaires à la mise en valeur de ses collections par leur présentation au public d'une part, et par l'organisation d'expositions temporaires d'autre part. Les nouvelles surfaces disponibles permettront notamment de présenter ses très riches fonds Abraham-Louis-Rodolphe Ducros, Charles Gleyre, Théophile-Alexandre Steinlen, Félix Vallotton et Louis Soutter. Une politique de promotion auprès des collectionneurs sera également conduite pour enrichir, par leurs prêts et dons, les futures expositions du MCBA. Les espaces mis à disposition permettront également de développer les interactions entre les beaux-arts et le public, que ce soit par des espaces consacrés aux nouvelles formes de l'art contemporain ou par la médiation culturelle. Bibliothèque, ateliers, librairie, salle de conférence, cafétéria-restaurant et espaces conviviaux seront autant d'atouts dont disposera le MCBA sur le site "Halle CFF aux locomotives". La possibilité de conduire de manière simultanée ces deux axes –démarche impossible au vu de l'exiguïté

des espaces disponibles dans le Palais de Rumine– contribuera à renforcer la réputation du MCBA, au niveau national et international.

Le projet inclut l'accueil, dans des réserves appropriées, des deux collections de tapisseries de la Fondation Toms Pauli, collections cantonales de grandes valeurs actuellement déposées au Dépôt et abri des biens culturels de Lucens. Ainsi la Fondation Toms Pauli, qui demeurera une structure indépendante du MCBA, bénéficiera alors d'un cadre favorable.

En outre, il est apparu aux responsables en charge du projet MCBA que le périmètre de la "Halle CFF aux locomotives" constitue un endroit unique dont le potentiel constructible ouvre des perspectives exceptionnelles pour la création d'un "pôle muséal". Le MCBA sera réalisé en premier, constituant ainsi le socle d'un "quartier des musées". Cela nécessite une étude ultérieure approfondie dans une perspective de concrétisation d'ici à la fin de la décennie. Il ferait de ce site un lieu de vie culturelle dynamique, créatif et accessible à tous les publics. Ce "quartier des musées" deviendrait à coup sûr un lieu d'attrait de niveau international unique en Suisse. Il réunirait des institutions dédiées aux arts visuels, à la photographie, au design, etc. Une première appréciation permet de penser au Musée de l'Elysée pour la photographie et au Musée de design et d'arts appliqués contemporains (Mudac) sans exclure un autre bien culturel. Il en découlerait de plus des possibilités très importantes de synergies entre les institutions : les musées, tout en demeurant indépendants les uns des autres, pourraient réaliser une mise en commun d'espaces (magasin-librairie, auditorium, salles de conférences, ateliers de restauration etc.), de ressources humaines (*pool* de gardiennage, médiation culturelle etc.), ainsi que de certains équipements (installations pour la climatisation des réserves et des salles d'exposition, chauffage, etc.).

Concrètement, si cet EMPD réserve l'ensemble de la parcelle aux activités muséales et culturelles, il n'envisage ni calendrier précis, ni éléments budgétaires pour le développement complet du futur "pôle muséal". Dès lors, il propose un *concours d'architecture de projet* pour le MCBA, associé à un *concours d'architecture d'idées* pour le pôle muséal.

Le crédit demandé par le présent EMPD se monte à CHF 13'870'000.-. Il doit permettre de conduire les études nécessaires au développement du projet, y compris la rentrée des soumissions, et porte sur l'ensemble des éléments jusqu'à la présentation du crédit d'ouvrage. Ce crédit d'étude traite les éléments spécifiques au MCBA et à la Fondation Toms Pauli. Son ampleur découle de la nécessité d'un développement très important d'études préliminaires complémentaires liées au site et au contexte, de la procédure de choix du site, du changement d'affectation du sol et du plan de communication soutenant l'avancement du projet ainsi que sa promotion. De plus, comme la Halle CFF aux locomotives sera libérée en 2013, il permet d'assurer la continuité entre les études et le début de la construction.

Le crédit d'étude comprend le développement des éléments nécessaires au concours d'architecture, le financement de ce dernier et le développement architectural du projet lauréat. De surcroît, et afin d'assurer un meilleur contrôle financier du projet, ce crédit d'étude porte jusqu'au stade de la rentrée des soumissions. Il doit également permettre le développement programmatique du MCBA, de même que le financement de la structure de projet nécessaire au fonctionnement de celui-ci.

1.1 Contexte

1.1.1 Origine du projet : historique et base légale

En septembre 1992, le Conseil d'Etat (CE) vaudois s'est prononcé en faveur du transfert du Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA) à Lausanne hors du Palais de Rumine. Les discussions sur son futur emplacement demeuraient à l'état d'ébauches. Ce transfert, pour des raisons économiques, fut cependant reporté à des jours meilleurs.

Cette idée resurgit en 1997 sur l'initiative de personnalités tels l'ancien conseiller d'Etat André Gavillet et M. Marx Lévy. Le CE mit en place une commission extra-parlementaire dans le courant de l'année 1999, afin d'examiner les scénarios possibles d'implantation du MCBA.

Dix-sept sites furent analysés dans la région lausannoise. Parmi ceux-ci, sur décision du CE, trois firent l'objet d'une analyse plus approfondie : le Flon, Sébeillon et Bellerive. En février 2000, la commission proposa au CE celui de Bellerive.

Un exposé des motifs et projet de décret (EMPD) fut soumis au Grand Conseil (GC) en 2001 pour un crédit d'étude portant sur les études préliminaires visant à l'édification d'un nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts sur le site de Bellerive à Lausanne. La commission du GC demanda des études complémentaires qui confirmèrent le choix du site de Bellerive. En parallèle, une Fondation pour la création d'un Musée des Beaux-Arts fut constituée. Grâce à ses démarches, les perspectives d'un soutien financier à la construction par des fondations mécéniques consolidèrent le projet. La Ville de Lausanne s'engagea également à contribuer à l'investissement.

En novembre 2002, le GC adopta le décret accordant le crédit d'étude. Après une année de préparation, le concours d'architecture à deux degrés fut lancé en février 2004. Il aboutit en mars 2005 au choix du projet Ying-Yang des architectes Berrel & Wülser – Kräutler.

Avant le début des études de projet, un plan d'affectation cantonal (PAC) fut établi afin de modifier les dispositions légales régissant l'affectation du site, de manière à accueillir le projet retenu. Ce PAC fut mis à l'enquête au début 2007 et approuvé par le Département de l'économie en octobre 2007.

Un nouvel EMPD fut alors proposé au GC. Il portait sur la demande d'un crédit d'étude pour la mise au point du projet Ying-Yang en vue de la mise à l'enquête sur le site de Bellerive, pour la détermination du montant de l'investissement et pour la détermination des coûts d'exploitation. La commission parlementaire se prononça en faveur du crédit.

En date du 20 mai 2008, le plénum du GC accordait le crédit. Durant le délai référendaire, des opposants au projet de Bellerive réunirent les signatures nécessaires afin de soumettre la décision du GC au vote populaire par voie de référendum. Le 30 novembre 2008, le financement du projet Bellerive fut refusé par 52,42 % des voix.

En conséquence, ce projet a été abandonné. Cette décision a été notifiée aux mandataires lauréats qui n'ont pas déposé de recours. Les démarches concernant l'annulation du plan d'affectation cantonal (PAC) du projet Bellerive sont en cours. Il s'agit notamment, pour la Ville de Lausanne, de savoir si la réaffectation du site doit se faire selon les dispositions antérieures du plan général d'affectation (PGA) ou si une autre affectation est nécessaire. La Ville de Lausanne prépare actuellement le dossier de modification de son PGA qui permettra l'abrogation du PAC. Ces travaux devraient déboucher sur une mise à l'enquête coordonnée (modification du PGA et abrogation du PAC) d'ici à l'été 2010.

L'énergie déployée, la qualité de la collection du Musée cantonal des Beaux-Arts, les promesses de dépôts de collections prestigieuses, mais également l'analyse des motifs qui fondèrent tant les "oui"

que les "non" à la votation, incitèrent le CE à ne pas s'arrêter sur ce refus du peuple. Le 27 février 2009, le Conseil d'Etat par l'intermédiaire de la cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) et du chef du Département des infrastructures (DINF) annoncèrent la mise sur pied d'une nouvelle procédure.

Le constat d'un clivage dans les avis exprimés en votation entre l'arc lémanique et le reste du canton, encouragea le Conseil d'Etat à inviter tous les acteurs susceptibles de proposer un nouvel emplacement pour le Musée cantonal des Beaux-Arts sur l'ensemble du territoire vaudois.

Un Groupe cantonal d'évaluation des sites (GCES) fut désigné et mis sur pied par le CE. Onze sites furent proposés lors de la procédure de consultation cantonale dont le financement a été assuré par un crédit d'étude adopté par la Commission des finances (Cofin) le 23 avril 2009. Le GCES rendit son rapport et ses propositions au Conseil d'Etat le 30 septembre 2009, celui-ci prit position en faveur de l'un des trois sites présentés par la Ville de Lausanne : le site "Halle CFF aux locomotives".

1.1.2 Objectif du présent document

Le choix du site "Halle CFF aux locomotives" par le Conseil d'Etat nécessite d'approfondir l'analyse détaillée du lieu proposé, la définition des objectifs et contraintes du projet puis la réalisation de celui-ci. Le présent EMPD porte donc sur la demande d'un crédit d'étude qui permettra:

- le financement des études préliminaires sur le site et les bâtiments existants
- la mise sur pied des procédures d'attribution de mandats des architectes et spécialistes conformément aux marchés publics (norme SIA 142)
- le financement des études d'avant-projet, de projet et de préparation de l'exécution (rentrée des soumissions).

Ce document présente, dans la mesure des éléments connus à ce jour:

- l'organisation, les phases et le contenu du projet
- *les coûts des études préliminaires afin de déterminer les infrastructures nécessaires*
- *les moyens nécessaires au financement des études.*

A l'issue du processus d'études, un EMPD accordant un crédit d'ouvrage sera soumis par le Conseil d'Etat au Grand Conseil pour l'obtention des moyens nécessaires à la construction du MCBA.

1.1.3 Procédures et organisation de projet

1.1.3.1 Choix du site

Suite au refus populaire du projet "Bellerive", de nombreuses propositions ou déclarations d'intention, émanant de collectivités publiques ou de particuliers, ont été transmises au Conseil d'Etat ou portées à sa connaissance avant même la fin de l'année 2008, confirmant ainsi le fort intérêt des Vaudoises et des Vaudois pour un nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA). S'agissant de la 10^{ème} mesure du programme de l'actuelle législature, le Conseil d'Etat a souhaité rapidement remettre ce projet en route la Chancellerie, sur demande du DFJC, a donc mandaté l'IDHEAP pour faire une enquête intitulée "Raisons du refus et conditions du succès" au-delà des points d'opposition au projet de Bellerive, ladite enquête a confirmé le fort intérêt de la population pour un nouveau MCBA. Le processus de recherche de site a suivi le calendrier suivant :

- début février 2009 : une structure de projet de recherche de site, un calendrier et un plan de communication ont été élaborés, avec la volonté affichée d'accueillir toute proposition de localisation du futur MCBA, pouvant émaner de l'ensemble des communes vaudoises
- 27 février 2009 : une conférence de presse réunissant Anne-Catherine Lyon et François Marthaler a rendu publique la nomination par le CE d'un Groupe cantonal d'évaluation des

sites (GCES) présidé par Bernard Decrauzat la procédure de recherche de sites a été présentée, ainsi que le calendrier des étapes à franchir

- 3mars2009, la procédure " MCBA – Recherche de site " a été publiée dans la FAO
- 11mai2009 : séance constitutive du GCES
- 30juin2009 : délai de dépôt des candidatures de sites
- 6juillet2009 : dépôt des candidatures de 11 sites dans 7 communes, qui ont été validés par les membres du GCES
- 7septembre2009 : évaluation individuelle des sites par les membres du GCES selon la méthode Albatros
- 8septembre2009 : analyse collective des sites et premier tour d'évaluation les sites "Halle CFF aux locomotives", "Musée-Cité" associé avec le projet "NaCL Rumine" à Lausanne, "Gare" à Yverdon-les-Bains et "La Prairie" à Morges sont retenus pour une seconde évaluation ils font l'objet de compléments d'investigation
- 23septembre2009 : une délégation de GCES a présenté l'ensemble des projets au CE et, de manière détaillée, les quatre projets retenus pour le tour final de l'évaluation des sites
- 30septembre2009 :

- le GCES a procédé à l'évaluation finale et choisi trois propositions de sites – "Musée-Cité", "Halle CFF aux locomotives", à Lausanne, et "Gare", à Yverdon-les-Bains, - à l'attention du CE

- une délégation du GCES présente l'évaluation finale et les trois sites retenus – "Musée-Cité", "Halle CFF aux locomotives", à Lausanne, et "Gare", à Yverdon-les-Bains - au CE.

- délibération et annonce du choix du site "Halle CFF aux locomotives" par le CE.

1.1.3.2 Structure du projet

Le maître d'ouvrage étant l'Etat de Vaud, la loi sur les marchés publics s'applique et règle les procédures d'attribution des marchés nécessaires à la réalisation du MCBA. L'importance du marché étant supérieure à CHF 9'575'000.-, il est donc soumis aux accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur les marchés publics.

Le Conseil d'Etat a mis en place une structure de projet intégrant les trois partenaires principaux concernés, à savoir:

- l'Etat de Vaud, maître d'ouvrage du projet
- la Ville de Lausanne qui s'est engagée à soutenir le projet, notamment en se portant acquéreur du périmètre du terrain qui sera dévolu au MCBA, et à le mettre à disposition de l'Etat de Vaud
- les CFF en leur qualité de propriétaire du site et d'exploitant des infrastructures ferroviaires.

Les objectifs généraux de la structure de projet sont:

- les études nécessaires à l'édification, dans le meilleur délai possible, du futur MCBA sur le site "Halle CFF aux locomotives"
- la réalisation d'un projet d'intérêt public répondant aux enjeux culturels, politiques, économiques et environnementaux
- la dotation du MCBA d'une infrastructure permettant d'assumer les missions qui lui sont dévolues (acquisition/dépôt, conservation, exposition, formation) dans de bonnes conditions, son développement la promotion d'activités contribuant au rayonnement du Canton de Vaud et de la Ville de Lausanne comme pôle culturel, et le renforcement de l'attrait de la gare de Lausanne.

La conduite stratégique du projet est assurée par un comité de pilotage présidé par le président du Conseil d'Etat vaudois, ce comité est composé des conseillers d'Etat, chefs des départements DFJC et

DINF, du syndic de Lausanne et des deux municipaux en charge de la Direction de la culture, du logement et du patrimoine et de la Direction des travaux pour les CFF, du président de la Direction générale, du chef du Trafic régional Suisse romande et du responsable du Portfolio management immobilier.

Les tâches opérationnelles sont placées sous l'égide d'un comité exécutif et de trois groupes de travail (GT) : GT site, musée et construction, GT aspects financiers, légaux et administratifs, GT coordination et développement de la gare CFF. Cet ensemble réunit des professionnels de l'administration cantonale, de la Ville de Lausanne et des CFF dans les domaines de la culture, de la muséologie, de l'architecture, de l'urbanisme, des monuments et sites, des transports, de la finance et des aspects juridiques.

Un dispositif spécifique est prévu pour intensifier les contacts avec les collectionneurs, les artistes et les fondations susceptibles de soutenir le nouveau musée, de même que pour favoriser la promotion, la communication et la récolte de fonds.

De plus, le CE a constitué, avec un statut consultatif, un groupe de concertation. Celui-ci est conçu comme un lieu d'échanges entre le Comité de pilotage du projet et des personnalités représentatives des milieux politiques, culturels, économiques et associatifs ainsi que des fondations, des artistes, des collectionneurs et de la société civile.

1.1.3.3 Construction et exploitation

Une fois le projet définitif établi et chiffré, la construction pourra débuter sous condition de l'octroi du crédit d'ouvrage par le Grand Conseil sur la base d'un nouvel EMPD et de l'obtention des autorisations nécessaires.

1.1.4 Enjeux du projet

Le projet d'une grande complexité et ampleur, mené par trois partenaires, dans un contexte de développement des infrastructures ferroviaires sans précédent, exige une communication parfaite entre les différents acteurs et la prise en compte de la globalité de la problématique. La complexité du projet, également liée à la constante évolution des projets connexes, tant au niveau urbain que de la mobilité, demande la mise à disposition par les partenaires de toute information susceptible de faire progresser le projet et de fédérer des synergies dans un esprit positif d'ouverture, de souplesse et de collaboration.

La situation géographique du site aux caractéristiques prépondérantes comme l'ancrage en plein cœur de la capitale vaudoise, au centre de l'arc lémanique, sur un nœud ferroviaire tant national qu'international et dans un réseau muséal dense, est déterminante pour la réalisation du futur MCBA. De surcroît ce projet est à considérer en parallèle à un important développement des activités ferroviaires de la gare de Lausanne.

1.2 Situation actuelle du MCBA

1.2.1 Historique

Les débuts

En 1808, l'aquarelliste vaudois Abraham-Louis-Rodolphe Ducros propose la création d'une Ecole de dessin et la mise à disposition, à des fins d'étude, de sa collection personnelle constituée d'œuvres italiennes des XVII^e et XVIII^e siècles, ainsi que de ses propres aquarelles. Ducros mourra sans que ses vœux se réalisent. Sa collection sera acquise par l'Etat de Vaud en 1816, constituant les "fonds primitifs" de la collection lausannoise. En 1822, le peintre vaudois Louis Arlaud consacre une partie de sa fortune à la construction d'un bâtiment assez vaste pour accueillir non seulement une Ecole de dessin mais aussi un Musée digne du rôle pilote que le Canton de Vaud entend jouer dans la

Confédération. Le Musée Arlaud est inauguré en 1841 et expose, outre la collection de Ducros, des œuvres françaises et italiennes offertes par l'artiste Louis Arlaud lui-même, son premier directeur.

Au Palais de Rumine

Le Musée actuel est logé au deuxième étage du Palais de Rumine, édifice de style néo-Renaissance florentine édifié en 1904 grâce à un legs de Gabriel de Rumine sur la place de la Riponne, dans le centre historique de Lausanne. Le Palais abrite aujourd'hui également les collections d'histoire naturelle et d'archéologie, le siège cantonal de la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU) ainsi que le Parlement cantonal. Le MCBA a été inauguré en 1906. En 1924, suite à d'importants legs, son directeur, Emile Bonjour, préconise le transfert du musée hors du Palais de Rumine en raison du manque d'espace pour les expositions et le stockage des œuvres.

Pour celles et ceux qui souhaitent un historique détaillé, prière de se référer à l'EMPD 38 de novembre 2007, 2.1 "Cent ans d'histoire"(annexe n°1)

1.2.2 Analyse de l'existant

1.2.2.1 Locaux

Le Musée cantonal des Beaux-Arts, dispose aujourd'hui de dix salles dont trois à éclairage zénithal et d'une surface d'exposition d'environ 1200 m². Les réserves pour les peintures, sculptures et travaux sur papier ne font qu'un peu plus de 600 m². En résumé, les surfaces existantes se répartissent comme suit :

Le Musée cantonal des Beaux-Arts au Palais de Rumine	
administration et locaux techniques	1471 m²
locaux techniques / stocks matériel / ascenseurs	492 m ²
ateliers techniques	165 m ²
bureaux	201 m ²
réserves (dépôts pour les collections)	613 m ² (1530 m ³)
espaces publics et services publics	1336 m²
espaces d'exposition	1157 m ²
bibliothèque	149 m ²
hall d'accueil (info / caisse / vestiaires)	30 m ²
atelier pédagogique	inexistant
auditorium	inexistant
café-restaurant	inexistant
librairie / shop	inexistant
sanitaires	inexistants
total	2807 m²

Le tableau montre clairement la disproportion entre les espaces privés et publics. En fait, le MCBA manque cruellement d'espace tant pour les salles d'exposition que pour les dépôts. Au Palais de Rumine, la visibilité du Musée des Beaux-Arts et son accessibilité sont fortement réduits. L'architecture offre une modularité des salles réduite et aucune flexibilité du parcours. De plus, les conditions climatiques et de sécurité sont précaires. Et finalement, les services publics (atelier pédagogique, cafétéria et shop, salle pour projections, conférences, tables rondes etc.) dont dispose tout musée moderne font défaut. Dans ce contexte, le potentiel de développement et le rayonnement

souhaité au niveau romand, suisse et international sont compromis.

Par manque d'espace et de structures muséographiques et techniques, le MCBA ne peut mettre en valeur le patrimoine, méconnu du public, qui constitue ses collections permanentes. Il ne peut prétendre ni à l'acquisition, ni à l'emprunt d'œuvres majeures, ne répondant pas aux exigences des prêteurs et ne disposant pas d'une visibilité suffisante sur le plan international. En outre il ne peut pas développer pleinement sa programmation. Pour ces mêmes raisons, le MCBA actuel dissuade les propriétaires privés de contribuer par leurs donations à l'enrichissement de ses collections.

1.2.2.2 Personnel

La dotation en personnel du MCBA a pu être améliorée ces dernières années. La perspective d'un nouveau musée et la politique de titularisation d'auxiliaires ont amorcé l'accroissement de la dotation en personnel, qui a passé de 12 ETP en 2007 à 14.5 ETP en 2009 répartis comme suit :

postes	2009
directeur	1
administration	1
secrétariat	0.8
responsable communication PR	0.8
conservateurs des collections	2
régisseur d'œuvres	0.8
conservateur-restaurateur	0.5
bibliothécaire-documentaliste	0.5
médiateur	0.6
1 ^{er} ouvrier qualifié photo, papier et informatique	1
techniciens	3
agents accueil et surveillance	2.5
total des postes ETP	14.5

1.3 Situation actuelle

1.3.1 Collection Toms Pauli

L'Etat est propriétaire de la collection de tapisseries anciennes léguées par les époux Toms ainsi que de la collection de textiles contemporains dont lui a fait don l'Association Pierre Pauli, constituée d'œuvres offertes par les artistes qui firent les beaux jours des fameuses Biennales de la Tapisserie à Lausanne jusque dans les années 80-90. Le Conseil d'Etat (CE) a constitué une fondation de droit privée, chargée de la gestion de cette double collection, mettant à sa disposition pour ce faire les ressources financières issues de la vente du château de Coinsins et, plus récemment, des vignes attenantes au château. Diverses solutions ont été recherchées depuis ce temps pour permettre à la Fondation Toms Pauli, d'une part de conserver ce patrimoine dans des conditions adéquates et d'autre part de le mettre en valeur.

Le potentiel constructif du site "Halle CFF aux locomotives" offre l'opportunité d'un accueil de ces collections qu'il convient de saisir.

1.3.2 Pôle muséal et culturel

L'ensemble du périmètre du site retenu dépasse les besoins du MCBA. Le présent EMPD propose de le consacrer dans son entier aux musées et aux activités culturelles.

Il s'agit ainsi de prévoir des surfaces pour permettre à d'autres institutions de rejoindre, à terme, le MCBA à la gare de Lausanne et de créer un pôle muséal d'importance internationale.

Comme indiqué dans l'introduction les institutions culturelles auxquelles il est fait référence pour constituer le pôle muséal sont le:

- Musée pour la photographie à l'Elysée qui, sur son site actuel, doit composer avec les locaux de réception du gouvernement cantonal et connaît de ce fait des possibilités d'extension très limitées
- le Musée de design et d'arts appliqués contemporains (Mudac), institution communale, qui se trouve dans une situation similaire à la place de la Cathédrale à Lausanne.

Le regroupement de trois musées laisse prévoir un potentiel important de mise en commun et de mutualisation des moyens et des ressources comme:

- équipement techniques : climatisation des réserves, logistique informatique, systèmes de sécurité
- locaux techniques : ateliers de restauration, de photographie, de numérisation, médiatique, salles de réunions
- espaces d'accueil et de vente : accueil général, boutique, librairie, bibliothèque, espaces enfants, restaurant, auditorium
- ressources humaines : intendance générale, surveillance, gardiennage, scénographie, construction des décors des expositions, montages.

Ces points n'ont pas fait l'objet d'études approfondies au stade actuel de la réflexion, mais constituent des pistes très sérieuses de synergies possibles.

Les perspectives pour le dynamisme et la visibilité du patrimoine que représenteraient la réunion de trois institutions (sans oublier les collections de tapisseries et d'art textile Toms Pauli) sur un même site sont multiples et se déclinent en termes de fréquentation, de projets événementiels et de valorisation des collections. Le Canton de Vaud offrirait dans sa capitale un ensemble unique en Suisse, regroupant les arts visuels.

Concrètement, cet EMPD réserve l'ensemble de la parcelle aux activités muséales et culturelles. Il ne propose ni calendrier précis ni éléments budgétaires pour le développement futur du pôle muséal et culturel. En revanche le concours d'architecture comprendra un concours d'idées portant sur l'ensemble du pôle muséal. Il sera donné pour mission aux architectes de rendre ce développement ultérieur possible ce qui permettra le moment venu, pour chacun des musées de faire l'objet d'un EMPD en bonne et due forme.

1.4 Le MCBA nouveau

Les besoins du MCBA, tant en services, surfaces et volumes qu'en termes de ressources humaines ont augmenté. Avant d'exprimer en chiffres cette évolution nécessaire, il est important de décrire et d'explicitier la mission et l'ambition du MCBA dans l'avenir.

Ce besoin de développement ne s'articule pas seulement par rapport à l'existant, c'est-à-dire sa situation telle que décrite ci-dessus dans le Palais de Rumine, mais il se fonde sur ce que ce "MCBA nouveau" est appelé à devenir : une institution d'envergure et dotée des ressources correspondant aux

activités et aux prestations nouvelles qu'il aura à déployer. Sur le nouveau site, le MCBA pourra être à la fois le musée de tous les Vaudois et un centre d'art de portée internationale. L'extraordinaire facilité d'accès qui sera la sienne l'intégrera véritablement dans le quotidien de millions de passants, devenant pour eux un lieu convivial et de rencontre y compris pour celles et ceux qui ne souhaiteront pas pousser la porte d'une exposition. Le MCBA aura les moyens de proposer une programmation d'événements d'envergure internationale et attractifs pour le plus large public possible.

Le site "Halle CFF aux locomotives" requiert donc non pas une révision des missions fondamentales du MCBA, mais suscite une reformulation importante des besoins spécifiques et des publics cibles en raison du nouveau potentiel qu'il offre à l'institution.

1.4.1 Evolution future

1.4.1.1 Enjeux et missions

Le MCBA a un grand potentiel de développement de ses missions. Le futur MCBA correspond parfaitement à la philosophie d'une institution fondée sur l'ouverture : ouverture sur le monde et ouverture à tous, lieu d'échanges et de rencontres, entre formes d'art de toutes les époques, entre passé et futur, entre cultures d'ici et d'ailleurs, entre publics de toutes les générations et provenances géographiques, entre spécialistes et simples curieux, entre les mondes du travail et des loisirs.

On peut rappeler la définition de l'International Council of Museums (ICOM) : "Le musée est une institution publique permanente, sans but lucratif, au service de la société et de son développement, ouverte au public, qui fait des recherches concernant les témoins matériels de l'homme et son environnement, acquiert ceux-là, les conserve, les communique et notamment les expose à des fins d'études, d'éducation, de délectation."

En rappelant cela, on n'a pas exprimé cependant ce que peut être l'ambition du MCBA dans un bâtiment nouveau, répondant pleinement aux exigences du développement de ses principaux services et favorisant son attractivité. Des enjeux particulièrement importants, sur le plan culturel ainsi que touristique et économique, créent le contexte dans lequel le MCBA aura à développer ses missions. En effet, le nouveau MCBA, par sa conception, ses dimensions, sa vocation et sa situation idéale à côté de la gare, pourra développer une politique d'expositions plus ambitieuse, dans de nouveaux espaces et avec de meilleurs moyens. Par la richesse accrue de ses expositions, par la renommée qu'il en retirera, il constituera un atout majeur en matière d'attractivité touristique lausannoise et vaudoise. Enfin, un nouveau MCBA de haute réputation représentera une forte valeur ajoutée à l'offre culturelle qui joue un rôle important auprès des entreprises dans leurs recherches d'implantation ou dans l'engagement de leurs cadres étrangers.

L'installation du MCBA dans la "Halle CFF aux locomotives" offre à cet égard une occasion exceptionnelle. Le potentiel du site retenu le 30 septembre 2009 par le Conseil d'Etat est en effet immense : la proximité immédiate d'une gare appelée à s'agrandir et se transformer à moyen terme, la position centrale non seulement par rapport à la ville de Lausanne et au trafic régional, mais aussi dans le réseau des grands axes ferroviaires européens, constituent un atout formidable pour un musée qui entend se positionner dans les réseaux de la culture, du patrimoine, du savoir, de l'éducation et de la société.

1.4.1.2 Un nouveau souffle

Le "Musée à la gare" donne un souffle nouveau aux missions fondamentales du MCBA:

- L'enrichissement des collections : le MCBA acquiert et collectionne des œuvres en développant les points forts de la collection et en suscitant de nouveaux axes. Grâce à un crédit d'acquisition adapté à sa nouvelle attractivité, il pourra susciter donations, legs et

- dépôts à long terme. Ses nouveaux locaux lui permettront d'assurer les meilleures conditions possibles de conservation exigées par la valeur et la fragilité de ce patrimoine.
- Le développement d'expositions d'envergure internationale, par des rétrospectives d'artistes majeurs de l'histoire de l'art.
 - L'affirmation et l'amplification de l'offre généraliste du MCBA qui pourra enfin présenter simultanément les collections cantonales enrichies par des collections privées en dépôt et des expositions temporaires soit thématiques soit monographiques. Ces expositions feront par ailleurs alterner art ancien, moderne et contemporain.
 - Le MCBA devient un acteur majeur en matière de promotion et d'animation de la vie culturelle du canton dans le domaine des arts plastiques, en offrant aux artistes d'ici des plates-formes, adaptées aux besoins d'aujourd'hui et jouissant d'une grande visibilité, et à des artistes étrangers des possibilités de confrontation exemplaires.
 - Le déploiement de services au public tels le restaurant et la librairie du musée.
 - Dans son contexte éminemment urbain, le MCBA favorise la création d'une vitrine ou d'un espace "projets" pour l'art émergent qui viendra compléter une offre en expositions s'adressant à des personnes disposant de budget-temps fort divers.
 - Le développement d'un véritable centre de documentation des artistes vaudois : le MCBA pourra davantage s'ouvrir aux chercheurs, grâce à sa bibliothèque spécialisée dans le domaine des beaux-arts. Il peut devenir un véritable point d'excellence sur les catalogues de ventes aux enchères.
 - Le renforcement de sa politique de publications et l'organisation d'expositions.
 - Le développement de son réseau : le MCBA sera à même de renforcer son travail de documentation sur ses collections en collaboration avec les partenaires tels que l'Université de Lausanne (UNIL, section d'histoire de l'art et l'antenne romande de l'Institut suisse pour l'étude de l'art).

Développons maintenant ces différentes perspectives qui illustrent le programme du nouveau MCBA.

1.4.1.3 Un Musée ouvert à tous

Le MCBA attire et accueille le public par sa situation idéale à côté de la gare avec un passage d'environ 30 millions de personnes par an, par son architecture et l'offre diversifiée de sa programmation. Doté d'un restaurant, d'une librairie, d'une bibliothèque publique et d'autres services adressés au plus grand nombre, il se profile comme un lieu de culture, d'apprentissage et de formation. Il transmet, non seulement, des valeurs et des perspectives culturelles, mais il contribue également au développement de la réflexion critique – pour tous les publics. Dès lors, la médiation (l'interface entre le MCBA et ses publics) est appelée à jouer un rôle central. Un musée est un service public et l'ensemble de ses activités doit se faire en fonction d'une valorisation publique. Outre le développement de la médiation dans le cadre de l'école, il s'agit d'inclure le très jeune public, les familles, les personnes âgées (large tranche de la population, négligée en général par le *marketing* muséal, mais disposant de temps). Une attention toute particulière sera portée aux personnes en situation de handicap. Puisque le musée fait appel à tous les sens, il constitue l'outil idéal pour l'éducation informelle tout au long de la vie (*lifelong learning*). La location d'espaces est proposée aux sociétés désireuses d'établir un lien entre leurs activités et la culture visuelle. Le musée, qui propose plusieurs ouvertures nocturnes, offre l'entrée gratuite aux collections (entrée payante pour les expositions temporaires seulement).

1.4.1.4 Un Musée partenaire

Le MCBA diffuse ses activités et le résultat de ses recherches par ses publications, une *newsletter* et l'organisation de plates-formes d'échanges, de rencontres/débats entre artistes, commissaires d'exposition, critiques et historiens d'art, de *workshops*. Il intègre dans son programme une salle polyvalente pour conférences et débats ainsi qu'un atelier pour des activités créatrices destinées aussi bien aux enfants qu'aux adultes. Il fait usage du potentiel d'accès et de publicité offert par les CFF et la proximité immédiate de la gare.

Il développe ses partenariats avec l'ECAL, l'UNIL et la HEP dans le cadre de la formation des artistes, des historiens de l'art et des enseignants en art visuel. Le musée instaure le dialogue à travers des réseaux sociaux comme Facebook, MySpace, YouTube, MyDel.icio.Us, LibraryThing etc. dans le but de promouvoir le musée, ses expositions, ses activités et de partager les savoirs et la circulation d'information avec les visiteurs actuels et potentiels.

1.4.1.5 Le Musée entre ici et ailleurs

La présentation permanente des collections vaudoises renforce le positionnement du musée sur la scène nationale et internationale et contribue au rayonnement du canton (se retrouver autour des œuvres des grands artistes vaudois et des œuvres acquises par les grands collectionneurs vaudois). La présentation des collections permet de répondre à trois demandes majeures, insatisfaites actuellement : celle du public local, celle du tourisme (*tour operators*) et celle des écoles de la scolarité obligatoire, postobligatoire et tertiaire (UNIL, ECAL, HEP) et d'acquérir de nouveaux publics.

La présentation des collections (environ 9000 objets) se fera par roulement. Elle s'appuiera sur les "cinq piliers" du MCBA : les riches fonds Ducros, Gleyre, Steinlen, Vallotton et Soutter, et s'articulera le long du fil rouge du "patrimoine vaudois et ses ramifications internationales". Il n'y a pas de particularisme vaudois ou de régionalisme en matière de beaux-arts il s'agit plutôt d'un incessant va-et-vient entre les artistes qui étudient à l'étranger ou qui voyagent (comme Ducros, Gleyre, Vallotton, Steinlen ou Alice Bailly) et les artistes qui s'établissent dans le canton de Vaud (comme Courbet, Kokoschka ou Balthus). Cet échange international et historique débouche inmanquablement sur le concept d'un musée ouvert sur le monde. Le MCBA sera donc une institution à la fois capable d'affirmer l'identité culturelle vaudoise et de susciter le désir de voyage et de découverte de l'Ailleurs ou de l'Autrui.

1.4.1.6 Un Musée prospectif

La situation centrale du MCBA, favorable aux visiteurs tant occasionnels que réguliers, permet d'intégrer dans le concept du musée deux espaces particuliers, en accord avec sa mission de promouvoir et d'animer la vie culturelle du canton.

L'"Espace projets" d'environ 250 m² s'adresse à un public cible plutôt jeune et urbain entièrement expérimental, en phase avec l'actualité, ouvert tant aux artistes locaux qu'internationaux, il propose des expositions temporaires dont le rythme diffère des autres expositions ou des performances. La programmation peut être proposée à des curateurs invités afin de promouvoir la carrière des artistes romands et d'établir un réseau d'échanges.

Un "Espace dossiers" de 200 m² lié aux expositions permanentes des collections permet en un roulement plus rapide la présentation des nouvelles acquisitions, des restaurations, des recherches récentes sur les œuvres et les artistes de la collection ou alors des œuvres fragiles (sur papier) n'autorisant pas l'intégration dans les espaces dédiés à la peinture et la sculpture. Bien que s'adressant plutôt à un public de spécialistes et d'habités du musée, cet espace sera cependant accessible à toute personne curieuse ou désireuse d'approfondir un aspect particulier des collections et des activités

muséales y relatives.

1.4.2 Programme résultant

Les nouvelles perspectives qu'ouvre le site des halles CFF ainsi que l'évolution du MCBA, telle qu'esquissée sous point 1.3.1, demandent le programme des locaux suivants:

	Palais de Rumine	Bellerive	Halles CFF	commentaires différences Bellerive / Halles CFF
secteurs internes	1471	2370	2755	
personnel (bureaux)	201	205	350	+ 145 m² pour l'ensemble du personnel administratif et scientifique ; pour les Amis du musée et des stagiaires, dont les places de travail n'étaient pas prévues à Bellerive (la formation fait partie des missions du MCBA) salle de conférences pour 25 personnes au lieu de 10
services internes:	165	170	200	+ 30m² pour augmentation de 15 m ² de l'atelier de restauration grands formats et intégration du bureau du régisseur d'oeuvres
– ateliers	---	260	270	
– livraison	292	400	490	+ 10m² pour parking des machines (élévateur mobile etc.)
– infrastructure muséographique	613	800	810	+ 90m² l'infrastructure muséographique dans les halles CFF doit inclure un espace de stockage pour les cimaises mobiles (non prévu à Bellerive), car les salles des expositions temporaires y seront modulables selon les besoins de tel ou tel projet
– réserves				+ 10 m² pour œuvres en attente d'exposition
locaux techniques	200	535	635	
secteurs publics	1336	3930	4845	
espaces publics:	---	150	150	+ 450m² des différences notables apparaissent dans les salles dévolues aux expositions temporaires : création d'une salle "projets" (art contemporain régional et international, projets de collaboration avec d'autres institutions du canton, programmation à court terme) et salle "dossiers" (exposition de dessins et estampes, d'œuvres qui viennent d'être acquises ou restaurées) ces espaces participent de la spécificité du futur musée dans un contexte résolument urbain et de la flexibilité de son programme
– hall d'accueil	1157	1800	1800	
– exposition permanente	en tout	1200	1650	
– expositions temporaires	---	75	75	
– autres				
services publics:	---	100	120	les surfaces de tous les services publics ont été
– librairie	---	200	230	augmentées en raison du potentiel en visiteurs plus grand qu'à Bellerive la librairie ouverte le dimanche et la
– cafétéria	---	120	475	cafétéria constituent non seulement des points de
– auditorium	---	120	145	rencontre et une incitation à visiter le musée, mais aussi
– atelier pédagogique	149	165	200	des centres de ressources intéressants l'auditorium, espace
– bibliothèque				polyvalent pour vernissages, projections, concerts, conférences, colloques etc. doit être prévu le plus grand possible (300 places au lieu de 100 comme à Bellerive),

				<p>dans le but également de constituer une offre intéressante pour des organisations ou entreprises à la recherche d'une salle de taille moyenne au centre ville (location comme autre centre de ressource)</p> <p>+ 20 m²</p> <p>+ 25 m²</p> <p>+ 230 m²</p> <p>+ 25m² pour surface de stockage du matériel et WC</p> <p>+ 35m² pour coin de lecture, revues d'art et places de travail visiteurs</p>
total surface utile	2807	6300	7600	+ 1300

Les besoins exprimés sont en cohérence avec les possibilités offertes par la situation idéale du musée à côté de la gare avec accès direct depuis la place de la Gare, éventuellement depuis les voies, depuis d'autres points de la ville (avenue Louis-Ruchonnet, Sous-Gare par un nouveau passage sous-voie) et de l'évolution de l'identité de l'institution en raison de son implantation dans un contexte urbain, aux croisements de tous les transports publics (train, bus, métro). Sur le nouveau site, le MCBA possède un potentiel en visiteurs très important, à la fois en nombre (plus de 30 millions de personnes par an utilisent la gare) et en diversité (il s'adresse à tous les publics, locaux et de passage, disposant de peu ou de beaucoup de temps).

C'est ce qui explique particulièrement les besoins en surfaces d'expositions, notamment pour les installations vidéo permanentes (la collection cantonale s'étant passablement agrandie ces dernières années dans ce domaine). Mais dans son nouveau site le MCBA pourra également donner une dimension supplémentaire à sa politique d'expositions temporaires, au travers de salles "projets" et "dossiers". Le MCBA pourra dynamiser par des rotations fréquentes la mise en valeur d'œuvres contemporaines. Ces espaces participeront de la spécificité du futur musée et de la flexibilité de son programme.

Sa situation laisse entrevoir d'autre part un potentiel de fréquentation intense de la cafétéria et du magasin-librairie. Ces lieux deviendront des points de rencontre et constitueront une incitation à visiter le musée, tout en devenant également des centres de ressources intéressants.

Le MCBA doit être doté d'un auditorium d'une capacité d'environ 300 places espace polyvalent pour vernissages, projections, concerts, conférences, colloques etc., il sera un élément capital de la vie et de l'attractivité du musée.

Enfin, l'infrastructure muséographique est appelée à être conçue en cohérence avec le développement important de la programmation du musée et inclure notamment un espace de stockage pour les cimaises mobiles, car la nouvelle implantation permettra d'envisager une grande modularité des salles selon les besoins de telle ou telle exposition. Accessoirement et en lien avec ces développements, certains locaux à usage technique et scientifique, seront adaptés en conséquence.

1.4.3 Evolution des coûts du MCBA

Hormis les coûts en personnel, les besoins en ressources financières, en équipement, etc. du MCBA suivront une certaine évolution jusqu'à l'ouverture du nouveau bâtiment, évolution liée à la préparation des collections et des services en vue de leur transfert futur, ainsi qu'à diverses actions à entreprendre sur le plan de la formation du personnel, du déménagement et de l'élaboration d'un plan d'affaire.

Au stade actuel du projet, divers paramètres manquent encore pour permettre une estimation

totalemment précise de ces coûts, par exemple ceux de l'énergie (éclairage, climatisation etc.) – le projet architectural n'étant pas connu de même que ceux d'entretien du bâtiment.

Seule l'élaboration du plan d'affaire pourra offrir une planification précise et claire des charges et des recettes de l'institution dans son nouveau site et sa nouvelle offre.

1.5 Développement de la collection Toms Pauli

Le choix du site "Halle CFF aux locomotives" offre un potentiel constructible qui permet l'accueil de la Fondation Toms Pauli et de ses collections dans le bâtiment du MCBA, les deux institutions demeurant distinctes par ailleurs.

1.5.1 Besoins pour la collection

Les besoins de la Fondation Toms Pauli pour la gestion, la conservation et la documentation de la collection, s'élèvent au total à 490 m², et peuvent être détaillés comme suit :

- locaux techniques (ateliers, préparation expositions, photo, etc.)	80 m ²
- réserve des collections	200m ² (300m ³)
- local de transit	50m ²
- bibliothèque et archives	70m ²
- stockage de matériel et de publications	40m ²
- locaux administratifs (2 bureaux)	50m ²
total	490m²

Le local de transit permet notamment le déroulement complet des tapisseries et joue un rôle capital pour la régulation des conditions atmosphériques des tapisseries dans le cadre de leurs déplacements (prêts et retours).

Il n'est pas nécessaire de prévoir une salle de conférence pour le seul usage de la Fondation Toms Pauli, à laquelle le MCBA pourra prêter la sienne, notamment pour les réunions du Conseil (2-3/an).

De même il serait opportun d'intégrer le "marchandisage" de la Fondation Toms Pauli dans la future boutique-librairie, selon des modalités qui devront être discutées.

Tout en préconisant des synergies intéressantes par leur rapprochement, on insiste sur la nécessité de maintenir une distinction claire entre les deux institutions et les deux collections, qui ont leurs impératifs de conservation et leurs vies propres.

1.6 Récapitulatif des surfaces prises en compte dans le présent EMPD

institution	surface utile SU m ²	surface de plancher SP m ²
MCBA	7600	11'400
Fondation Toms Pauli	490	750
totaux	8090	12'150

Pour déterminer la surface de plancher (SP), la surface utile a été multipliée par le facteur 1.5 résultant de la comparaison de divers projets de musée.

1.7 Descriptif des études du projet

Le présent EMPD porte sur la mise en place des structures de gestion, des études préliminaires, des procédures de mise en concurrence des équipes de mandataires ainsi que des études jusqu'aux demandes d'offres pour le MCBA et la Fondation Toms Pauli. La phase d'exécution fera l'objet d'une demande de crédit d'ouvrage ultérieure par le biais d'un deuxième EMPD.

1.7.1 Ressources humaines pour la gestion du projet

1.7.1.1 DFJC

Organisation générale du projet

En termes d'ETP, les renforts nécessaires à l'organisation, à l'administration et à la communication du projet se répartissent comme suit:

organisation, administration et communication	ETP
direction de projet	0.3
coordination	0.8
secrétariat	0.5
promotion/communication/ <i>sponsoring</i>	0.3
	1.9

Ces engagements se feront sous la forme de contrats de travail à durée déterminée (CDD) pour 2 ans, renouvelables une fois.

En accord avec le Service du personnel de l'Etat de Vaud, le nombre de nouveaux postes demandés est de 1.9 ETP : 0.3 ETP pour la direction de projet 0.8 ETP pour la coordination, 0.5 ETP pour le secrétariat et 0.3 ETP pour la promotion, la communication et la recherche de *sponsoring*. Au vu de la dimension de ce projet, ces postes sont nécessaires pour renforcer les différentes cellules de travail (direction, communication).

1.7.1.2 SIPAL

Pour les investissements découlant du programme de législature 2007-2012 (mesure 10), le Conseil d'Etat a augmenté d'environ 50% ses investissements annuels, les faisant passer de 215 à 290 millions. La part des investissements consacrée au groupe immobilier étant augmentée d'environ 20 millions passant de 46.7 à 68.5 millions par année (+47%), le SIPAL ne peut pas réaliser ses prestations supplémentaires sans augmentation de ressources.

Considérant l'augmentation de 47%, le SIPAL devrait pouvoir compter par effet de synergie sur une dotation supplémentaire limitée à 2.5 ETP (responsable MO) + 1.0 ETP (support) pour l'ensemble des objets.

Les effectifs supplémentaires nécessaires pour la conduite du projet sont :

site, musée et construction	ETP
architecte représentant du MO	1
secrétaire d'unité	0.35
	1.35

La durée d'engagement totale sera déterminée en fonction du calendrier de réalisation du nouveau musée et sera initialement de 4 ans. Sa prolongation se fera par l'EMPD crédit d'ouvrage.

Ces engagements se feront sous la forme d'un contrat de travail à durée déterminée (CDD). Son

financement émergera au compte d'investissement.

Par rapport à la demande de crédit d'étude accepté par la Cofin le 23 avril 2009 (0.5 ETP architecte, 0.2 ETP secrétaire jusqu'en juin 2010) il est demandé ici que les ETP augmentent, en juillet 2010, de 0.5 pour l'architecte et de 0.15 pour la secrétaire d'unité. Cette augmentation sur le projet du MCBA est contenue dans la dotation de 2.5 ETP responsable MO et 1.0 ETP support approuvée par le Service du personnel de l'Etat de Vaud. Elle est nécessaire suite à l'intégration subsidiaire dans le périmètre proposé lors de la candidature de la Ville de Lausanne pour le choix des sites de différents programmes complémentaires qui doivent être traités en parallèle.

1.7.2 Changement d'affectation (plan annexe 2)

Le site du futur MCBA se situe à l'ouest de la gare de Lausanne. Deux périmètres seront pris en considération pour les études : un *périmètre de réflexion* élargi, compris dans un triangle délimité par les voies de chemin de fer au sud, le chemin de Villard et l'avenue Louis-Ruchonnet au nord ainsi que l'avenue William-Fraisse à l'est et le périmètre de projet du MCBA. Le périmètre de réflexion a pour but de favoriser des études globales sur l'insertion du MCBA dans le quartier et le désenclavement du site. La mobilité douce et des vélos à travers le site, les liaisons avec la place de la Gare et le parking Montbenon, les accès depuis les quais et le futur passage souterrain seront précisés. Le périmètre de réflexion fera l'objet d'un plan partiel d'affectation (PPA) lorsque le projet de MCBA aura été déterminé.

Le *périmètre de projet* restreint, destiné au MCBA, comprend les parcelles, propriété des CFF, le long des voies de chemin de fer qui seront cédées à la Ville de Lausanne. Le périmètre de projet s'étend de l'arrière des halles aux locomotives à l'ouest jusqu'à l'espace dégagé devant les halles comprenant la plaque tournante. Plusieurs bâtiments occupent le périmètre : la halle CFF aux locomotives, formée de trois corps de bâtiments construits à différentes époques du XX^e siècle et qui sont classés en note 2 à l'inventaire des monuments et sites, le poste de commande, des locaux annexes, tels que dépôts et garages ainsi que deux petits immeubles de logements. Le résultat du concours permettra d'entreprendre un plan d'affectation cantonal (PAC).

1.7.3 Etudes préliminaires

1.7.3.1 Etudes du site

La mise en place du projet du MCBA nécessite, en préalable, une connaissance encore plus approfondie du contexte dans lequel s'implante le futur musée. Les études préliminaires nécessaires confiées à des experts permettront de déterminer les contraintes et de coordonner les diverses exigences concernant le terrain, la sécurité sur le site et dans le bâtiment, les mesures d'assainissement, la protection patrimoniale, la mobilité et les locaux d'exposition. Les exigences légales et réglementations applicables, techniques et sécuritaires liées à l'affectation, seront également déterminées.

Il est prévu de mener les investigations suivantes : précision de la qualité du sous-sol, localisation et analyse des parties polluées, relevé topographique, inventaire des mesures de protection relatives à l'exploitation des voies CFF. En parallèle à cette analyse du site, une étude urbanistique déterminera les changements de zone nécessaires et les règles à observer pour garantir un développement harmonieux dans le contexte du quartier. Enfin, les circulations doivent être coordonnées afin de s'insérer harmonieusement dans un contexte très sollicité.

1.7.3.2 Programme des locaux et bâtiment

Les exigences muséographiques sur le plan des parcours, du climat, des accès, de la logistique seront développées avec un spécialiste des musées. Les conséquences de l'insertion partielle des activités dans des bâtiments existants sera examinée avec un ingénieur en génie civil, un expert en physique du bâtiment, un historien et un spécialiste en sécurité.

1.7.4 Concours et octroi des mandats

Le projet du MCBA est soumis aux accords de l'OMC sur les marchés publics, la procédure de mise en concurrence pour les études de projet doit donc être ouverte à tous les pays signataires. Les concours comparables en Suisse ces dernières années ont démontré un grand intérêt de la profession pour ce type de programme, il faut compter avec un nombre de candidatures avoisinant 250. Afin de maîtriser le processus et d'optimiser les prestations demandées aux concurrents, une présélection d'au maximum 15 à 20 équipes de mandataires sera effectuée sur dossier (norme SIA). Les candidatures seront analysées sur la base de cinq critères : expérience et compétence dans la construction d'un musée composition des équipes identification des risques, management de la qualité et capacité économique. Les équipes retenues devront assurer, sous la conduite de l'architecte, les compétences de l'ingénieur en génie civil ainsi que celles des différents spécialistes des installations techniques. Afin de donner une chance à de jeunes équipes et favoriser ainsi la relève dans les bureaux d'études, 3 équipes fournissant la preuve de qualité de prestations attendues pourraient être retenues.

Le concours se déroulera en un seul degré. Les candidats proposeront une réflexion urbaine sur

le périmètre de réflexion

d'une part d'autre part, ils étudieront sous la forme d'un

concours d'idées

, l'intégration de futures extensions ou activités complémentaires et ils développeront l'étude de l'implantation des espaces du MCBA et de la Fondation Toms Pauli, sous la forme d'un

concours de projet

. Le jugement sera établi sur les critères suivants : qualité volumétrique et insertion dans le contexte urbain du développement de la gare, qualité des espaces extérieurs et prise en compte de la mobilité, qualité patrimoniale et architecturale, organisation des espaces, qualité muséographique, économie générale du projet et qualité de l'environnement

1.7.5 Etudes de projet

Le mandat attribué au groupe lauréat comprendra les prestations d'études de l'avant-projet, du projet définitif, de la demande d'autorisation de construire et de la préparation de l'exécution pour le MCBA et la Fondation Toms Pauli dans un premier temps. Au cours de ces études, l'exposé des motifs et projet de décret (EMPD) crédit d'ouvrage sera présenté au Grand Conseil. Si ce dernier se prononce favorablement et si aucun référendum n'aboutit contre cette décision, le mandat se prolongera avec la réalisation.

Contrairement à la procédure adoptée pour le projet de Bellerive qui nécessitait deux demandes de crédit d'études avant la demande de crédit d'ouvrage, la présente requête de crédit couvre les prestations d'études jusqu'à la préparation de l'exécution (rentrées des soumissions) et non pas seulement jusqu'à la fin du concours d'architecture. Cela signifie que les appels d'offres aux entreprises auront été effectués et que le devis aura pu être consolidé pour la demande de crédit d'ouvrage. Deux raisons justifient cette démarche. La première est liée au délai indiqué par les CFF, de

libération du site dans le courant de l'année 2013, ce qui laisse suffisamment de temps pour mener toutes ces études de manière à pouvoir commencer les travaux dès la mise à disposition des locaux. La deuxième justification est liée à la diminution des délais administratifs pour le processus d'approbation des crédits de compétence du Grand Conseil.

Ce choix se traduit par une demande de crédit d'étude supérieure à l'usage. Selon les règlements SIA 102 à 112, les prestations d'études avant la phase de réalisation comprennent : avant-projet, projet de l'ouvrage avec devis, demande d'autorisation, appels d'offres. Habituellement, les prestations d'études d'un projet sont financées en partie par le crédit d'étude (avant-projet, projet de l'ouvrage avec devis) puis par le crédit d'ouvrage (demande d'autorisation, appels d'offres). Cette manière de séparer le développement d'un projet permet de réduire l'importance d'un crédit d'étude en ne gardant que les prestations minimales pour obtenir un devis et reporter les prestations de tous les spécialistes dans la phase demande d'autorisation, pour être financées par le crédit d'ouvrage. Si le financement de l'ensemble des études avant réalisation est prévu par le biais d'une seule demande, toutes les prestations de tous les mandataires doivent être accomplies dans la continuité.

1.7.6 Communication

Une communication efficace est nécessaire afin d'accompagner le projet de "MCBA – Halle CFF aux locomotives". La communication des enjeux majeurs : culturels, touristiques et économiques, pour la région permettra de susciter le soutien d'une majorité de la population et des acteurs des différents domaines. Le public doit partager le développement du projet et saisir les différentes phases d'avancement sans rupture de l'information.

Sous l'égide de la communication du projet de "MCBA–Halle CFF aux locomotives", il convient de prendre en considération deux aspects qui lui sont directement liés : la communication institutionnelle qui rend publiques les diverses étapes franchies dans l'élaboration et le déroulement du projet, la communication/promotion événementielle qui doit séduire, répondre aux impondérables, permettre d'anticiper et éviter les éventuels écueils. Il convient également de prendre en considération les éléments de communication issus des projets "développement de la gare CFF de Lausanne" et "développement lausannois de la zone de la gare"

Les démarches de communication et de promotion soutiennent la direction du projet qui vise à "doter le Canton d'un projet culturel phare d'importance nationale, voire internationale dans le domaine des beaux-arts, par la réalisation du nouveau MCBA sur le site des halles CFF aux locomotives de la gare de Lausanne". La gouvernance du projet dispose à cet effet d'un organe de communication et promotion qui lui est directement rattaché, sous le label "promotion, communication, recherche de fonds et *sponsoring*".

Un plan de communication est disponible en annexe, son contenu est cependant amené à évoluer en fonction des choix qui seront faits dans la conduite du projet (annexe 3).

1.7.7 Propriété foncière

Les parcelles impliquées dans le projet sont actuellement la propriété des CFF. La Ville de Lausanne se portera acquéreur du périmètre nécessaire à l'installation du pôle muséal et culturel et le cédera au Canton de Vaud.

1.8 Coûts et délais

1.8.1 Evaluation des coûts du projet

Le projet a été fixé à CHF 75'000'000.- TTC pour le MCBA et la Fondation Toms Pauli. Ce montant sert de référence à l'établissement des coûts indiqués dans le présent document le montant comprend le présent crédit d'étude et le crédit d'ouvrage.

1.8.1.1 Ressources humaines

SERAC

emploi et frais	nb ETP	type ETP	coût annuel	durée	total
directeur du projet	0.3	CDD	68'000	48 mois	272'000
coordinatrice	0.8	CDD	112'000	48 mois	448'000
secrétaire	0.5	CDD	47'000	48 mois	188'000
chef de la promotion, communication et recherche de fond	0.3	CDD	68'000	36 mois	204'000
total					1'112'000

SIPAL

emploi et frais	nb ETP	type d'ETP	coût annuel	durée	total
représentant MO*	0.5	CDD	80'000	10 mois	66'700
représentant MO**	1.0	CDD	160'000	36 mois	480'000
secrétaire d'unité*	0.2	CDD	20'000	10 mois	16'700
secrétaire d'unité**	0.35	CDD	35'000	36 mois	105'000
total					668'400

* jusqu'en juin 2010

** dès juillet 2010

1.8.1.2 Changement d'affectation

changement d'affectation du sol (plan d'affectation cantonal -PAC)	360'000
--	---------

1.8.1.3 Etudes préliminaires

choix du site : crédit d'études SIPAL	185'000
frais de fonctionnement des commissions	89'600
environnement, pollution, OPAM	60'000
mobilité - circulation	60'000
urbanisme - planification	60'000
relevés	50'000
génie civil (géologie, sismique, structures)	150'000
physique du bâtiment	30'000
patrimoine	20'000
programme locaux	20'000
sécurité	70'000
recours	100'000
changement de propriété	140'000
total	1'034'600

1.8.1.4 Concours

frais de jury	360'000
frais de mandataires / experts	340'000
prix et mentions	450'000
prix concours idée	125'000
frais de relations publiques	50'000
total	1'325'000

1.8.1.5 Etudes de projet du MCBA et de la Fondation Toms Pauli

avant-projet (estimation sommaire des coûts, avant-projet et estimation des coûts)	1'500'000
projet définitif – devis (projet de l'ouvrage, études de détail, devis +/- 10%)	3'800'000
autorisation – gabarits (procédure de demande d'autorisation)	250'000
appels d'offres (plans d'appel d'offres, appel d'offres et adjudication)	3'200'000
frais de projet 5%	440'000
total	9'190'000

Ces prestations qui représentent environ 50% des prestations des mandataires selon la réglementation SIA sont effectuées par l'ensemble des mandataires de l'équipe lauréate qui comprend au minimum un architecte, un ingénieur en génie civil et les spécialistes en technique du bâtiment (chauffage, ventilation, climatisation, sanitaire, électricité).

1.8.1.6 Communication

Un budget global de promotion et communication est réservé pour couvrir les besoins nécessaires à l'appui du projet jusqu'à l'obtention du crédit d'ouvrage, prévu courant 2013. D'un montant total de CHF 500'000.-, ce budget est réparti de la manière suivante:

événements	visites, expositions, concerts, conférences...	80'000
supports de communication	brochures, dépliants, journal riverains, affiches, films, stands, maquettes, bornes d'information...	190'000
développement de l'identité visuelle du futur musée	à développer parallèlement au projet architectural lauréat du concours	100'000
stratégie Internet	site Internet, réseaux sociaux, ...	10'000
mandats externes	recours à des spécialistes	120'000
total		500'000

1.8.1.7 Propriété foncière

La Municipalité de la Ville de Lausanne soumettra un préavis au Conseil communal dans le but d'acquérir le terrain représentant le périmètre concerné et de le mettre gratuitement à disposition de l'Etat de Vaud.

A l'issue du concours d'architecture, le périmètre devra être légalisé par un plan d'affectation selon la nature du projet. Cette procédure prend un temps estimé de 12 à 15 mois. Une autorisation de construire peut être délivrée par la Ville de Lausanne une fois le PAC approuvé par le Département de l'économie.

1.8.2 Recettes de tiers - patenariat public/privé et mécénat

Le financement des dépenses liées aux ressources humaines, au concours, à la communication est assuré par l'Etat de Vaud.

Les coûts engendrés par les études préliminaires jusqu'à la fin du concours sont pris en charge par l'Etat de Vaud, la Ville de Lausanne et les CFF dans les proportions suivantes:

- études préliminaires commandées par la Ville de Lausanne (terrain, accessibilité) sont à la charge de la Ville de Lausanne et des CFF
- études préliminaires commandées par l'Etat de Vaud (bâtiments) sont à la charge du Canton de Vaud
- les dépenses liées au changement de propriété foncière sont à la charge de la Ville de Lausanne.

Récapitulatif des frais pris en charge par la Ville de Lausanne

environnement, pollution, OPAM	60'000
mobilité - circulation	60'000
urbanisme - planification	60'000
changement de propriété	140'000
total	320'000

Partenariat public/privé et mécénat

Associé depuis sa création à l'essor du Canton de Vaud, le Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA) exerce ses missions en lien étroit avec l'environnement socio-économique et culturel du canton. Il constitue une passerelle entre les intérêts et les aspirations des secteurs public et privé. C'est ainsi qu'au travers de ses 167 ans d'existence (1841-1904 Arlaud – depuis 1906 Rumine), le MCBA a toujours pu compter sur l'engagement de l'Etat de Vaud comme sur le soutien de particuliers, de

fondations et d'associations.

Des dons de Marc-Louis Arlaud et de Gabriel de Rumine qui ont permis de construire les bâtiments portant leurs noms aux engagements pris en son temps notamment par l'Organe vaudois de la Loterie romande et la Fondation Leenaards pour le projet de Bellerive, nombreux sont ceux et celles qui ont directement contribué à affirmer la vocation et le rayonnement du MCBA. Les rapports annuels du MCBA rendent bien compte de l'importance des dons et des dépôts à long terme d'œuvres en provenance de particuliers, de même que de l'aide financière de l'Association des amis du MCBA et d'autres pour enrichir les collections. Ces preuves tangibles de soutien, basés sur une haute reconnaissance de la valeur patrimoniale communautaire que constituent les beaux-arts, proviennent année après année de différents milieux qui aujourd'hui encore accordent tout leur intérêt au projet de nouveau musée.

Si l'histoire passée et récente de l'institution témoigne ainsi d'un intérêt réel de la part des secteurs public et privé à collaborer, le Conseil d'Etat estime que ce phénomène a toutes les chances de se développer significativement dans les années à venir et qu'il vaut la peine de le favoriser. De par sa population et ses institutions politiques, universitaires, industrielles, sociales, économiques et culturelles, le Canton de Vaud fait preuve de créativité, de dynamisme et d'ouverture sur le monde. Le Conseil d'Etat considère que le moment est venu de mobiliser ces forces et compétences afin que le MCBA puisse déployer ses missions comme une pièce essentielle de ce rayonnement. Le potentiel existe il convient de donner une forme au projet et une substance à la collaboration entre le MCBA, institution publique, les mécènes et le secteur privé. Le futur musée doit devenir un symbole de fierté et d'identification pour la population vaudoise attractif, il doit affirmer son identité de bien public et parvenir à susciter de manière naturelle l'intérêt et la générosité des particuliers et des entreprises au travers de dons et de legs, de soutiens à des expositions et à des acquisitions, d'investissements dans le mécénat. Le CE entend s'engager pour que le musée devienne le lieu de relations fortes, durables et complémentaires avec les mécènes.

Comme mentionné ci-devant, l'Organe vaudois de la Loterie romande et la Fondation Leenaards réunissaient un apport financier important pour la construction du projet Bellerive. L'issue de la votation du 30 novembre 2008 a incité ces partenaires et les collectionneurs présents, à réserver leur décision pour un nouvel engagement. Tout en soulignant leur attachement à un nouveau MCBA, ils préfèrent se déterminer sur la base d'un développement du projet plus élaboré et plus affirmé, quant à sa capacité d'être réalisé.

A l'exception des frais pris en charge par la Ville de Lausanne, le présent crédit d'étude sollicité est donc entièrement à charge de l'Etat de Vaud, exprimant par là une volonté politique en faveur du projet.

Ce geste significatif doit favoriser, durant la phase d'étude, des démarches en vue de mettre en place un concept de partenariat public-privé en faveur des missions du MCBA et de sa réalisation sur le nouveau site, dans le sens indiqué plus haut : l'objectif doit être ambitieux, en concordance avec l'attrait du projet. Il est à la mesure du potentiel existant dans le canton afin de permettre la constitution d'un mécénat de haut niveau. Il est difficile de s'engager sur un chiffre à ce stade, mais des apports privés pour un montant de l'ordre de 30 millions de francs, auxquels s'ajoute la participation de la Ville de Lausanne pour 5 millions de francs, permettraient de solliciter un crédit d'ouvrage à charge du canton à hauteur de 40 millions de francs.

1.8.3 Récapitulatif

domaine	coûts
ressources humaines	1'780'400
changement d'affectation du sol	360'000
études préliminaires	1'034'600
concours	1'325'000
études de projet	9'190'000
communication	500'000
total	14'190'000
recette de tiers	320'000
part de l'Etat de Vaud	13'870'000

Le crédit d'étude de CHF 360'000.- octroyé le 25 mars 2009 et approuvé par la Commission des finances le 23 avril 2009 est régularisé par le présent EMPD il a servi au financement des démarches entreprises pour le choix du site et des ressources humaines liées à la gestion de ces démarches.

Un deuxième crédit de CHF 367'000.- octroyé le 14 avril 2010 et approuvé par la Commission des finances le 22 avril 2010 est également régularisé par le présent EMPD il permet d'engager les premières études préliminaires, d'assurer la direction et le fonctionnement des groupes de travail ainsi que les premières mesures de communication.

Indice de référence ISPC : 133.7, octobre 2009.

Le coût ci-dessus est basé sur des études à l'indice de la région lémanique d'octobre 2009 pour des constructions scolaires et pour des constructions d'immeubles administratifs. Ceci signifie que les éventuelles hausses de coût se calculeront à partir de cette date et que ces montants entreront dans le décompte final de l'opération.

1.8.4 Analyse des coûts

Lors de l'analyse des rendus de Bellerive, le projet lauréat avait été estimé en 2005 à CHF 60'300'000.- ou CHF 68'500'000.- en valeur indexée au 10.2009. Ce projet répondait alors à un programme des locaux de 6'300 m² de surface utile (SU), il s'appliquait à une construction neuve sur un site libre et peu contraignant. Le prix au m² qui en résulte s'élève à CHF 10'880.-. Ce prix ne prend donc pas en compte les mesures liées au site de la gare. Ces données seront en partie déterminées par les études préliminaires puis par les études du projet lauréat du concours. Le programme des locaux pour le projet du MCBA et la Fondation Toms Pauli représentent 8'090 m² SU.

L'objectif du maître de l'ouvrage a cependant été fixé à CHF 75'000'000.-. Le règlement programme du concours sera donc rédigé de manière à rendre les participants attentifs à cette volonté. Une attention particulière devra donc être portée d'une part sur l'organisation des espaces de manière à réduire le rapport entre surface utile et surface de plancher et d'autre part sur le choix de la matérialisation. Le standard ainsi visé correspond à ce qui s'est réalisé:

- au Palais de Tokyo à Paris en 2002, qualifié "d'espace réaménagé dans le style friche industrielle mais design" (www.sortirparis.com, 15.04.08)
- au Kunst(Zeug)haus de Rapperswil Jona
- au Mamco à Genève.

1.8.5 Ampleur du projet

Le projet de Musée cantonal des Beaux-Arts est un objet prioritaire du programme de législature (10^{ème} mesure). Son histoire rappelle, cependant, à quel point il suscite le débat. Afin de garantir son succès, tous les éléments susceptibles de ralentir son développement futur doivent faire l'objet d'une attention particulière. Sur cette base les options suivantes ont été arrêtées :

- prise en compte d'un montant plafond de CHF 75'000'000.- (CFC 2 à 9, 8090 m²SU à CHF 9'270.-)
- études préliminaires complètes avant concours
- mise à disposition des forces de travail suffisantes pour le suivi du projet
- optimisation des procédures administratives (1 seul EMPD crédit d'étude)
- développement du projet jusqu'aux soumissions rentrées et demande de crédit d'ouvrage en parallèle pour assurer la continuité du projet.

En ce qui concerne le crédit d'étude demandé, comparé à un projet conventionnel, le projet du MCBA, de par son envergure, sa visibilité et sa complexité implique un suivi plus important, des études préliminaires plus détaillées (emplacement du site, monument historique) de manière à éviter le maximum d'inconnues, un changement d'affectation du sol et un plan de communication organisé par des professionnels. De plus, il a fait l'objet d'une procédure ouverte de choix du site qui s'est déroulée en 2009. Enfin, comme indiqué au point 1.7.5 études de projet ci-dessus, le site ne sera libéré qu'à partir de 2013 et les travaux ne pourront débuter auparavant. Dans l'intervalle peuvent donc être effectuées toutes les prestations nécessaires au commencement des travaux (avant-projet, projet de l'ouvrage, autorisation, appels d'offres et demande de crédit d'ouvrage). Ces divers éléments expliquent que le crédit d'étude demandé est supérieur aux 7% de la valeur totale de l'objet.

1.8.6 Délais de planification

Sous réserve des décisions cantonales, de la Ville de Lausanne et des CFF

crédit d'étude	2010
préavis communal	2010
concours de projet	2010 * – 2011
changement d'affectation du sol	2011 – 2012
études de projet	2011
demande d'autorisation	2012
demande de crédit d'ouvrage	2012
construction	2013 – 2016
mise en service	2016

* le concours ne peut être lancé avant l'octroi du crédit d'étude

2 MODE DE CONDUITE DU PROJET

Le Conseil d'Etat, soucieux de prendre en compte l'ensemble des intérêts en jeu, a établi une structure de projet comprenant les entités suivantes.

Un comité de pilotage (COFIL) regroupe les représentants politiques du Canton de Vaud et de la Ville de Lausanne ainsi que des représentants de la Direction des CFF. Il est l'instance de conduite stratégique du projet. Il décide la stratégie et l'orientation des travaux à effectuer sous l'égide du Comité exécutif. Il arrête la politique générale de communication relative au projet.

Un comité exécutif regroupe les responsables des services des trois partenaires principaux. Il doit : établir un calendrier coordonné des différents travaux définir et coordonner les différentes modalités de financements clarifier les aspects juridiques du projet dans son ensemble veiller à la coordination des travaux entre les différents groupes de travail et informer régulièrement le COPIL de l'état des travaux.

Trois groupes de travail "Site, Musée et construction ", "Aspect financiers, légaux et administratifs " et "Coordination-développement de la gare CFF", formés des représentants des services des partenaires principaux et de spécialistes, se chargent d'exécuter ou faire exécuter tous les travaux nécessaires à la réalisation du MCBA dans les domaines les concernant.

Le mode de conduite du projet, mis en place dans le cadre du crédit d'études, répond à la *Directive 9.2.3 (DRUIDE), concernant les bâtiments et construction, chapitre IV Réalisation*, ses articles sont d'application. Ainsi, le suivi du projet (contrôle financier et planification) sera assuré par le Comité de programmation. Le suivi financier s'effectuera selon les *Directives administratives pour les constructions de l'Etat de Vaud, chapitre 7.10 - Suivi financier de l'affaire dès l'obtention du crédit d'ouvrage*.

Comité de programmation :

Mme Brigitte Waridel, cheffe de Service, co-présidente

Mme Stéphanie Cantalou, architecte cantonale, co-présidente

M. Bernard Fibicher, directeur MCBA, membre

M. Alain Dayer, chef de projet SIPAL, membre

Mme Elisabeth Wermelinger, chargée de missions, membre

3 CONSEQUENCES

3.1 Légales et réglementaires (y.c. eurocompatibilité)

Néant.

3.2 Financières (budget ordinaire, charges d'intérêt, autres)

3.2.1 Conséquences sur le budget d'investissement

Le crédit d'études demandé est destiné à couvrir la suite des études permettant de préparer l'exécution telle que mentionnée précédemment.

Le montant de l'investissement à la charge de l'Etat de Vaud est enregistré sur le budget d'investissement 2009 et la planification 2010-2012 sous le n° d'objet Procofiév 200'210. Les TCA devront être modifiées comme suit une fois l'exposé des motifs et projet de décret (EMPD) adopté par le Grand Conseil.

En milliers de francs

intitulé	année 2010	année 2011	année 2012	année 2013	total
a) transformations immobilières : dépenses brutes	1'419.0	4'257.0	4'257.0	4'257.0	14'190.0
a) transformations immobilières : recettes de tiers	32.0	96.0	96.0	96.0	320.0
a) transformations immobilières : dépenses nettes à charge	1'387.0	4'161.0	4'161.0	4'161.0	13'870.0

de l'Etat					
c) investissement total : dépenses brutes	1'419.0	4'257.0	4'257.0	4'257.0	14'190.0
c) investissement total : recettes de tiers	32.0	96.0	96.0	96.0	320.0
c) investissement total : dépenses nettes à la charge de l'Etat	1'387.0	4'161.0	4'161.0	4'161.0	13'870.0

3.2.2 Amortissement annuel

L'amortissement du coût des études est le suivant :

montant de l'investissement	durée d'amortissement	unité	montant
13'870'000	10 ans	CHF	1'387'000
total arrondi (CHF)			1'387'000

3.2.3 Charges d'intérêt

Montant du décret 13'870'000 5% x 0,55=381'425.-, arrondi à CHF 381'500.-.

3.3 Conséquences en terme de risques et d'incertitudes sur les plans financier et économique

Néant.

3.4 Personnel

3.4.1 Conséquences sur l'effectif du personnel

Augmentation temporaire de 3.25 ETP sur 2 ans, renouvelables une fois, sous forme de CDD.

Conformément à l'annexe n° 1 à la directive d'exécution n° 23 relative à la gestion administrative, budgétaire et comptable des investissements au sens des articles 29 à 38 de la loi sur les finances il est prévu l'engagement d'une cellule de direction et de communication au SERAC (1.9 ETP) formée de 0.3 ETP direction de projet, 0.8 ETP coordination du projet, 0.5 ETP secrétariat, 0.3 ETP promotion et recherche de fonds et d'une cellule de direction au SIPAL (1.35 ETP) formée de 1.0 ETP d'architecte représentant du maître de l'ouvrage, 0.35 ETP de secrétaire d'unité.

Ces postes supplémentaires sont prévus sous la forme de contrats à durée déterminée (CDD) pour deux ans, renouvelables une fois. Le Service du personnel de l'Etat de Vaud a donné son accord. Ce ne sont pas des postes nouveaux figurant dans le budget de fonctionnement.

3.5 Communes

Outre les éléments liés aux apports financiers de la Ville de Lausanne, les autres communes ne seront pas impliquées financièrement dans ce projet.

3.6 Environnement, développement durable et consommation d'énergie

L'évaluation environnementale sera effectuée pour une première partie lors des études préliminaires et ne pourra être achevée que lorsque le projet du musée aura été choisi et développé. Elle sera intégrée dans l'exposé des motifs et projet de décret (EMPD) accordant le crédit d'ouvrage.

3.7 Programme de législation (conformité, mise en œuvre, autres incidences)

La réalisation du nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts correspond à la mesure n° 10 du programme de législation 2007-2012.

3.8 Loi sur les subventions (application, conformité)

Néant.

3.9 Constitution (conformité, mise en œuvre, autres incidences)

3.9.1 Conformité de l'application de l'article 163 Cst-VD

Conformément à l'article 163, 2^{ème} alinéa Cst-VD, lorsqu'il présente un projet de décret entraînant des charges nouvelles, le Conseil d'Etat (CE) est tenu de proposer des mesures compensatoires ou fiscales simultanées d'un montant correspondant. Les charges nouvelles sont définies par opposition aux charges dites "liées", soustraites à l'obligation citée. Une charge est liée lorsqu'elle est imposée par une disposition légale en vigueur ou par l'exécution d'une tâche publique, de sorte que l'autorité de décision n'a aucune marge de manœuvre quant à son principe, à son ampleur et au moment où elle doit être engagée.

3.9.1.1 Principe de la dépense

Le présent exposé des motifs et projet de décret (EMPD) porte sur un crédit d'étude qui engendre, à terme des dépenses de fonctionnement supplémentaires, à charge de l'Etat de Vaud, de l'ordre de CHF 1'768'500.-.

Dans un avis de droit daté du 6 août 2007, le SJL a indiqué que la détermination du caractère nouveau ou lié des frais d'étude implique un examen anticipé du projet d'investissement envisagé : pour qu'un crédit d'étude puisse être considéré comme une dépense liée, il faut que les dépenses induites par le projet d'investissement soient elles-mêmes de nature liée. Il convient donc d'analyser le projet d'investissement prévu pour déterminer si le crédit d'étude engendre une dépense nouvelle ou liée.

L'analyse du projet d'investissement futur du MCBA fait dire au SJL qu'une partie importante des charges de fonctionnement supplémentaires créées par l'exploitation de ce musée devront être qualifiées de nouvelles et, à ce titre, devraient faire l'objet d'une proposition de compensation au Grand Conseil, conformément à l'article 163 Cst-Vd. Il conviendra donc, le moment venu d'examiner comment le CE entendra répondre aux exigences posées par cet article dans l'EMPD relatif au crédit de construction.

Le CE décide de compenser cette charge nouvelle pour 1/3 au travers de l'enveloppe budgétaire du département en charge de la culture et les 2/3 restants en priorisant les charges dans l'enveloppe globale du budget de l'Etat.

3.10 Plan directeur cantonal (conformité, mise en œuvre, autres incidences)

Néant.

3.11 RPT (conformité, mise en œuvre, autres incidences)

Néant.

3.12 Simplifications administratives

Un seul exposé des motifs.

3.13 Autres

3.13.1 Autres conséquences sur le budget de fonctionnement

Les conséquences découlant de l'engagement de la construction du MCBA seront précisément décrites dans l'EMPD – crédit d'ouvrage.

3.13.2 Récapitulation des conséquences du projet sur le budget de fonctionnement

En milliers de francs

intitulé	année 2010 = n	année n+1	année n+2	année N+3	total
personnel supplémentaire (ETP)					
frais d'exploitation					+
charge d'intérêt	(rien)	381.5	381.5	381.5	1'144.5+
amortissement	(rien)	1'387.0	1'387.0	1'387.0	4'161.0+
prise en charge du service de la dette					+
autres charges supplémentaires					+
total augmentation des charges		1'768.5	1'768.5	1'768.5	5'305.5+
diminution de charges		1'768.5	1'768.5	1'768.5	5'305.5+
revenus supplémentaires					-
total net		0.0	0.0	0.0	0.0

4 CONCLUSION

Vu ce qui précède, le Conseil d'Etat a l'honneur de proposer au Grand Conseil d'adopter le projet de décret ci-après:

EXPOSE DES MOTIFS ET PROJET DE DECRET accordant un crédit d'étude de CHF 340'000.- dans le cadre de la construction du nouveau Musée Cantonal des Beaux-Arts (MCBA) pour :

- les études et la mise au point du projet Ying-Yang en vue de sa mise à l'enquête sur le site de Bellerive
 - la détermination du montant de son investissement
 - la détermination de ses coûts d'exploitation

Extrait

2.1 Cent ans d'histoire

2.1.1 1906-1991

Le Palais de Rumine

A la fin du XIXe siècle, la population de Lausanne s'accroît considérablement. La ville compte désormais près de 50'000 habitants. En 1903, le Canton de Vaud a fêté avec éclat le centenaire de son indépendance. Il souhaite marquer son identité au sein de la Confédération. L'heure est à la modernisation. La classe bourgeoise et le pouvoir radical affirment leur domination sociale et politique. L'Etat déclare son intérêt pour la culture et proclame sa volonté d'encourager l'enseignement supérieur et les arts. Les problèmes posés par l'étroitesse et la dispersion des locaux attribués à l'Académie, au Musée des beaux-arts, aux musées d'histoire et des sciences naturelles ainsi qu'à la Bibliothèque cantonale, seront résolus grâce à la générosité de Gabriel de Rumine (1841-1871) qui lègue à la Ville de Lausanne une somme destinée à la construction d'un édifice d'utilité publique. Ce sera le Palais de Rumine, nouveau bâtiment construit de 1898 à 1904 à l'est de la place de la Riponne, où l'actuel Musée des Beaux-Arts est toujours logé.

La volonté d'un mécène

Dans son testament rédigé en 1871, Gabriel de Rumine stipule : Je donne et lègue à la ville de Lausanne, canton de Vaud, Suisse, la somme de 1'500'000 francs que je prierais de bien vouloir placer dans de bonnes conditions pour que cette somme, étant doublée, soit employée à la construction d'un édifice qui sera jugé, quinze ans après ma mort, d'utilité publique par une commission de dix membres choisie de moitié parmi les professeurs de l'Académie, de moitié parmi les magistrats de la ville.

Dès 1872, une collaboration s'instaure entre les autorités cantonale et municipale à propos de l'affectation du legs. Le 3 août 1888, après une longue période de discussions, une convention est signée par laquelle la Commune s'engage à construire l'édifice prévu sur le terrain situé entre la Riponne et le bâtiment de l'Académie, et l'Etat à transformer l'Académie en Université ainsi qu'à assurer l'entretien de l'édifice.

Un concours international

En 1889, un concours international pour l'édification du nouveau bâtiment est lancé, exigeant de loger sous un seul toit le service général de l'Académie et l'Aula, les sociétés savantes, la Faculté technique, les collections scientifiques, le cabinet numismatique, le Musée des beaux-arts, la Galerie des Antiques, le Musée industriel et la Bibliothèque cantonale, à l'intérieur d'un périmètre de 4'500 à 5'500 mètres carrés. L'édifice projeté représente quelque 95'000 mètres cubes pour une surface de 7'000 mètres carrés.

Le concours est clos en avril 1890. Trente-six projets sont exposés à La Grenette et au Musée Arlaud. Le verdict rendu par le jury composé d'architectes suisses et étrangers s'est fondé sur quatre critères principaux : le coût, l'architecture, l'éclairage et la disposition des services. Le premier prix n'est pas attribué. Sont distingués, en tête de liste : Taureau Farnèse, Gaspard André, Lyon : deuxième prix et Hic, Dominique Demierre, Paris : troisième prix.

L'énoncé du jugement déclenche une très longue polémique dont la presse rend largement compte. En juin 1890, l'adjudication des travaux est confiée à Dominique Demierre pour le projet Hic. En même temps, la Commune sollicite de Gaspard André une nouvelle étude de Taureau Farnèse qu'il refuse d'entreprendre parce qu'on lui demande d'adopter la disposition de D. Demierre. Suite à une irrégularité, certains architectes non primés réclament par pétition que le

concours soit rejugé. La Municipalité refuse mais l'exécution est alors confiée à Gaspard André (1840-1896). Originaire de Bassins (VD), mais actif à Lyon, G. André a remporté en 1865 un second Grand Prix de Rome avec Un grand hôtel de voyageurs au bord d'un lac suisse. A Lyon, on lui doit le Théâtre des Célestins, le Temple des Brotteaux, l'église Saint-Joseph ainsi que la Fontaine des Jacobins. L'architecture historiciste qu'il propose pour Lausanne s'inspire de la Renaissance italienne florentine et romaine. Son projet résout la grande complexité du programme avec économie, l'apparat étant réduit à la façade et, à l'intérieur, à un atrium et à un escalier monumental.

Huit années s'écourent jusqu'à la mise au concours des travaux. Pour des raisons d'économie, on demande à G. André de modifier son projet initial et d'en estimer précisément le coût. G. André diminue la hauteur du palais et supprime un étage au corps central ainsi qu'aux deux ailes. Il installe certains locaux dans les toitures afin d'utiliser les vastes vides qu'elles comportaient précédemment. Il ajoute, de part et d'autre de l'avant-corps central, deux escaliers permettant d'atteindre les locaux situés au-dessus de l'aula qu'il surmonte de deux campaniles.

Le dépassement du budget soumis à différents experts relance le débat et donne la possibilité aux opposants et partisans du projet d'interminables discussions qui dureront jusqu'au décès de G. André en 1896.

Les travaux

En 1898, les travaux peuvent enfin commencer. Ils démarrent par le déblaiement du terrain ainsi que par de nouveaux sondages sur la nature du sol ; ceux-ci nécessitent des suppléments de fondation qui dépassent toutes les prévisions.

La construction est confiée à quatre architectes : Louis Bezencenet (1843-1922) et Charles Girardet (1856-1904) pour l'exécution du corps central du bâtiment, Francis Isoz (1856-1910), pour l'exécution de l'aile nord, Charles Melley (1855-1935), pour l'exécution de l'aile sud.

Suite aux excédents de fondation et au renchérissement du coût de la construction pendant une décennie et demie de discussions l'évaluation du coût des travaux pour la construction du Palais de Rumine se monte à 4'909'400 francs alors que le crédit voté en 1897 (représentant le montant équivalent au legs de Gabriel de Rumine augmenté des intérêts) pour l'ensemble des travaux était de l'ordre de 3'500'000 francs. Le bâtiment est achevé en 1904. En 1905 on construit l'escalier monumental de la Madeleine.

Le nouveau Musée des beaux-arts

Le Musée des beaux-arts, installé au deuxième étage de l'aile nord, s'ouvre au public en juillet 1906. Il dispose de cinq salles. La première est consacrée aux œuvres du fondateur du Musée, Louis Arlaud, à l'ancienne Ecole suisse et aux écoles étrangères ; la deuxième, vaste espace à éclairage zénithal, est dédiée aux peintres suisses contemporains ; la troisième, au peintre Charles Gleyre et aux principaux peintres suisses et vaudois du XIXe siècle ; le grand hall transversal expose des sculptures et des bronzes ; enfin, dans la galerie ouest, on expose les œuvres du peintre vaudois Emile David et la collection du Vieux-Lausanne. A l'époque, toutes les œuvres de la collection, ou peu s'en faut, sont exposées, nécessitant un accrochage sur plusieurs niveaux. Les principes suivis sont ceux du regroupement par écoles et par artistes.

De 20'000 visiteurs en moyenne dans ses anciens locaux du musée Arlaud, le musée installé à Rumine passe à une moyenne de 50'000 visiteurs par année jusqu'à la Première Guerre mondiale. Les dons et les legs augmentent tout comme s'allonge la liste des bienfaiteurs du musée.

Ces faits témoignent d'une aspiration réelle des Vaudois à une vie culturelle active mais cet élan trouve sa pierre d'achoppement dans le manque d'espace qui ne tarde pas à se faire sentir et qui, dénoncé dès 1915, deviendra un leitmotiv des échanges de correspondances entre les conservateurs et le Département de l'instruction publique et des cultes tout au long du XXe siècle. Les arguments les plus régulièrement avancés sont l'absence à Lausanne de salles d'exposition pour les artistes contemporains et le succès, dès avant la Seconde Guerre mondiale, des expositions temporaires qui ramènent les collections permanentes dans les dépôts.

Les nouveaux besoins du musée

En 1924, ayant enregistré avec jubilation la promesse du don d'une des plus prestigieuses collections d'art du canton, la collection du Dr Henri-Auguste Widmer, le conservateur de l'époque, Emile Bonjour, écrit que cet événement impose l'examen du transfert du Musée des beaux-arts dans un bâtiment indépendant. Cette solution permettrait de fournir à la Bibliothèque cantonale la place qui lui manque. Elle apporterait au musée les perfectionnements dont bénéficient les collections de Genève, Neuchâtel, Berne, Winterthur, Soleure, Zurich, Schaffhouse, etc. Elle permettrait le développement et le classement rationnel des œuvres d'art. Elle supprimerait les dangers actuels d'incendie [...]. Elle faciliterait la surveillance contre le vol. Elle assurerait [...] une meilleure conservation des peintures. Elle apporterait au musée les moyens de travail qui lui manquent : salles de dépôts et de manutention ; salle de photographies ; salles de restauration ; cabinets d'archives[...] ; bibliothèque spéciale ; salles d'expositions temporaires, etc. ; tout enfin ce que l'on trouve réuni

dans un musée d'un canton ou d'une ville ayant le souci de ses collections publiques .

Au XXe siècle, le Palais de Rumine sera l'objet de nombreuses transformations dont certaines seront au bénéfice d'une augmentation des espaces réservés au Musée des beaux-arts. En 1946, d'importants travaux seront entrepris et les salles de sculpture disparaîtront. Mais le problème posé par le manque d'espace ne sera pas résolu, le musée étant régulièrement en butte aux critiques, quelles que soient les options prises par ses directeurs successifs, mixtes ou radicales. Le reproche de laisser les chefs-d'œuvre des collections dépérir dans les réserves trouvera son pendant dans celui, formulé non moins fréquemment, de ne pas offrir une plate-forme convenable aux expositions temporaires d'envergure et à l'art contemporain. Les critiques seront aggravées par le vieillissement perceptible des infrastructures, privant l'institution des moyens d'accomplir ses missions de conservation, de documentation et d'exposition dans le respect des normes internationales.

2.1.2 Les grandes étapes de travaux du XXe siècle

En **1952**, une importante mutation spatiale a été réalisée dans la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU), la grande salle fut coupée à mi-hauteur, condamnant ainsi les potentialités de perméabilité offertes à l'origine par la conception du palais dans ce secteur, d'autres interventions malheureuses suivirent. Puis à la fin des années soixante le Palais de Rumine a été progressivement quitté par l'Université de Lausanne au fur et à mesure des réalisations à Dorigny.

En **1990**, après l'abandon de l'idée d'un polymusée lancée en 1978 déjà, le Conseil d'Etat décida de maintenir à Rumine les musées aux côtés de la BCU.

Les importants travaux de rénovation menés au début des années suivantes dans l'ensemble du Palais de Rumine, et en particulier dans le corps central, donnèrent lieu à de nombreuses expertises. Le Conseil d'Etat, amené à choisir entre trois variantes pour le réaménagement des musées et de la BCU, formula les lignes directrices d'un ambitieux programme de restructuration et décida, en **1991**, le maintien à Rumine de la BCU et des musées dits scientifiques et la recherche d'un nouvel emplacement pour le Musée des beaux-arts à Lausanne hors du Palais de Rumine, ou ailleurs dans le canton.

2.1.3 1992 - 1993

Si en **1992**, le Conseil d'Etat avait décidé d'envisager à terme le transfert du MCBA hors du Palais de Rumine, les discussions sur son futur emplacement demeuraient à l'état d'ébauches ; ce transfert, pour des raisons financières, fut reporté à des jours meilleurs. Dans l'intervalle, le Conseil d'Etat, afin d'affirmer la vocation touristique du palais, décida cependant de lui apporter des améliorations importantes. Ce programme de réorientation des études exigea plusieurs étapes de réalisation. Les idées maîtresses du plan directeur déterminant les dispositions générales du réaménagement par étapes successives de Rumine furent :

- l'ouverture du palais vers l'extérieur (liaison piétonne directe avec la colline de la Cité, par une passerelle au-dessus de la rue Viret)
- l'établissement d'un axe urbain pour les activités publiques (accueil, information, détente, cafétéria, conférences, ateliers des enfants, des vestiaires)
- le dynamisme des déplacements verticaux par l'installation de nouveaux moyens mécaniques
- la création d'un parcours muséologique inscrit et développé dans le projet du corps central.

Il est intéressant de noter que le plan directeur de 1992 (voir annexe 1) comprenait une extension de décongestion accolée à la façade nord de Rumine ainsi que de nouveaux locaux à construire sous les esplanades-portiques de la façade ouest. La réalisation du Dépôt et abri des biens culturels de Lucens (DABC) s'est substituée à cette hypothèse.

2.1.4 1994 - 1999

En **1994**, l'échange immobilier sans soulte entre le Musée Arlaud, propriété de la Ville de Lausanne, et la Maison Gaudard, propriété de l'Etat de Vaud, ainsi qu'une demande de crédit d'ouvrage pour la rénovation du Palais de Rumine et du Musée Arlaud, firent l'objet d'un *Exposé des motifs et projet de décret* voté par le Grand Conseil, pour un montant de 11'990'000 francs. L'actuel Palais de Rumine et l'actuel Espace Arlaud sont le résultat des travaux entrepris alors. S'agissant du MCBA, chacun est conscient que les améliorations qui lui ont été apportées ne constituent pas une solution définitive. Le regroupement de ses locaux administratifs et techniques sur un seul niveau, dans l'aile nord du Palais, dans le prolongement des dépôts permet certes une meilleure organisation interne du travail. Il n'en demeure pas moins que ces interventions ne constituaient qu'une réponse partielle à d'autres problèmes cruciaux qu'affronte l'institution, qui sont principalement :

- le manque d'espace, tant pour les expositions que pour les dépôts
- les conditions climatiques et de sécurité
- la visibilité et l'accessibilité du musée.

En **1997**, on inaugura le nouveau "corps central" du palais et le nouvel Espace Arlaud.

La même année la question du transfert du MCBA resurgit avec celle du réaménagement du bâtiment de l'ancien Crédit foncier vaudois (CFV) à Chauderon, propriété de la Banque cantonale vaudoise (BCV). Sur l'initiative de personnalités tels l'ancien conseiller d'Etat André Gavillet et M. Marx Lévy, un rapport proposa de réaménager ce bâtiment en vue d'y accueillir à la fois le Département de l'instruction publique et des cultes et le MCBA. Un groupe de travail interne à l'administration était chargé par le Conseil d'Etat d'analyser cette proposition ; il ressortit de cet examen que le projet présentait plusieurs lacunes et insuffisances, mais qu'il convenait de lui consacrer une étude plus approfondie.

En **1999** par conséquent le Conseil d'Etat mit en place une commission extra-parlementaire qu'il chargea d'examiner tous les scénarios possibles d'implantation du MCBA en y intégrant celui de Chauderon. La présidence de cette commission était confiée à Me Georges Muller. Son mandat était *d'examiner les solutions possibles pour un nouveau MCBA, [...], de dresser, à l'intention du Conseil d'Etat, le catalogue de ces solutions, et de formuler une recommandation des deux scénarios qui présentent les meilleurs avantages [...]*.

La Commission commença ses travaux à l'automne 1999.

2.1.5 2000 - 2007

En **mars 2000**, la commission conclut ses travaux qui firent l'objet d'un document interne destiné à permettre au Conseil d'Etat de se déterminer. Outre le bâtiment de l'ancien CFV, la commission avait recensé 16 sites, examinés à l'aune de différents critères.

Le rapport débouchait sur l'émergence de trois sites méritant une étude plus approfondie : Le Flon, Sébeillon et Bellerive. Ses conclusions sur l'hypothèse du CFV, examinée alors dans l'optique de son utilisation par le seul MCBA, demeuraient négatives à plusieurs égards :

- insuffisance du volume à disposition, obligeant à envisager l'acquisition d'un bâtiment voisin
- hauteur de cimaises très limitée
- potentiel d'éclairage zénithal faible
- inscription à l'inventaire en note 2, impliquant des contraintes importantes en cas de réaménagement, et limitant considérablement le dégagement d'espaces et de volumes indispensables
- coût plus onéreux que les autres scénarios, doublé d'une incertitude totale sur les possibilités d'acquisition (indispensable) d'un bâtiment avoisinant.

Après analyse détaillée des trois hypothèses mentionnées plus haut, le tableau récapitulatif des scénarios de sites de février 2000 démontra non seulement que le site de Bellerive se positionnait comme le plus avantageux, en terme de situation et de constructibilité, mais également sur le plan économique. L'opération Bellerive était estimée à 54 millions de francs, Sébeillon à 55,5 millions, le Flon à 62 millions et CFV à 75 millions de francs.

En **2001**, le Conseil d'Etat soumit au Grand Conseil un *Exposé des motifs et projet de décret relatif à la demande d'un crédit d'étude de Fr. 1'050'000.- pour les études préliminaires visant à l'édification d'un nouveau Musée cantonal des beaux-arts sur le site de Bellerive à Lausanne*. La Commission parlementaire souhaitait cependant davantage d'informations d'une part sur les réelles perspectives de financement privé des futurs investissements et, dans l'immédiat, sur les possibilités d'un cofinancement privé significatif du crédit d'étude demandé.

Afin de répondre aux attentes des députés, une Fondation pour la création d'un Musée des beaux-arts fut constituée. De nature provisoire, elle se vit conférer une mission essentiellement liée à toutes les actions de soutien au projet. Elle devait jouer un rôle important en matière de promotion et de contacts avec les donateurs potentiels, qu'ils soient collectionneurs ou investisseurs, et permettre de favoriser la réalisation du partenariat public-privé répondant aux attentes des députés.

Ses démarches s'orientèrent dans trois directions :

- le cofinancement du crédit d'étude
- la participation du secteur privé aux investissements futurs pour le nouveau bâtiment
- le soutien à toutes démarches du musée pour l'enrichissement de ses collections.

Durant l'été 2002, à la demande de la commission du Grand Conseil, le site de Malley (abattoirs) ainsi que d'autres comme l'ancienne Ecole de chimie, la rue Saint-Martin à Lausanne, l'avenue de Rhodanie en face de la future Maison du sport international, la parcelle attenante au Théâtre de Vidy, les anciens Moulins de Rivaz, le Château d'Ouchy, le quartier de l'Eglise Anglaise (anciens bâtiments de Charles Veillon), faisaient l'objet d'une étude, mais il en ressortit qu'ils ne répondaient pas aux critères retenus. Les terrains encore disponibles dans la vallée du Flon firent l'objet d'une étude complémentaire qui conclut à l'exclusion définitive de ce scénario. Les résultats de l'ensemble de ces études

complémentaires conduisirent à la confirmation du choix du site de Bellerive.

En **2002**, le Conseil d'Etat put ainsi présenter un EMPD complémentaire à celui présenté en 2001, qui réduisait à 500'000 francs la demande de crédit d'étude, faisant état de la prise en charge de la différence, soit 550'000 francs par le secteur privé, à hauteur de 500'000 francs, et par la Ville de Lausanne, pour 50'000 francs. Ce crédit d'étude devait permettre le lancement de campagnes de sondages géotechniques, l'étude historique du site, la programmation, la préparation et la réalisation d'un concours international d'architecture à deux degrés et l'élaboration d'un *Plan d'affectation cantonal*.

Le 19 novembre 2002, le Grand Conseil adopta un décret *accordant un crédit d'étude pour les études préliminaires du futur Musée cantonal des beaux-arts*, dont l'article premier précise :

Un crédit de Fr. 500'000.- est accordé au Conseil d'Etat pour financer les études préliminaires visant à permettre l'édification d'un nouveau Musée cantonal des beaux-arts sur le site de Bellerive, à Lausanne.

L'année **2003** fut consacrée à l'important travail de préparation du concours d'architecture, notamment du cahier des charges lié à la programmation du futur musée.

En **février 2004** était lancé le concours d'architecture. Le choix de sa procédure et l'organisation de son déroulement sont décrits plus loin (4.1 et 4.2).

C'est en **mars 2005** que ce concours déboucha sur les résultats qui étaient présentés au plus large public par une double exposition, d'une part celle des 9 projets sélectionnés à l'issue du premier tour, dont le lauréat, au MCBA, et d'autre part celle de l'ensemble des 249 projets du premier et second degré, dans les locaux de l'avenue des Bains 21, à Lausanne.

En **avril 2005**, dans le cadre d'une série de mesures liées à la maîtrise des dépenses de l'Etat, le Conseil d'Etat reportait le démarrage de la construction du nouveau bâtiment à 2009, au lieu de juillet 2008, comme le prévoyait le planning. Ce moratoire ne remet pas en question dans leur substance les étapes que doit encore franchir le projet.

Ainsi, **de l'automne 2005 à l'automne 2006** s'effectuait l'élaboration du Plan d'affectation cantonal (PAC).

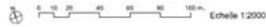
En **février 2007**, après une présentation publique, le PAC était mis à l'enquête publique. L'exposé de son élaboration et de son déroulement est donné plus loin (voir 3.3).

Musée cantonal de zoologie (MCZ)

Il est bon de rappeler l'EMPD 2007 accordant un crédit d'ouvrage d'un montant de 5'870'000 francs pour financer la rénovation partielle des installations techniques du Palais de Rumine, la mise en conformité de la sécurité incendie, le regroupement des dépôts, la densification de la partie administrative, les protections solaires des verrières du musée, ainsi que la réfection des toitures et façades des cours intérieurs au dernier étage du Palais de Rumine. En revanche, pour des raisons d'économies, la réalisation de nouveaux espaces d'exposition du MCZ est différée.

ANNEXE 2

Etude Préalable - Musée Cantonal des Beaux-Arts, Lausanne
PLAN DE SITUATION ET ACCÈS / 28.04.2010

 Echelle 1:2000

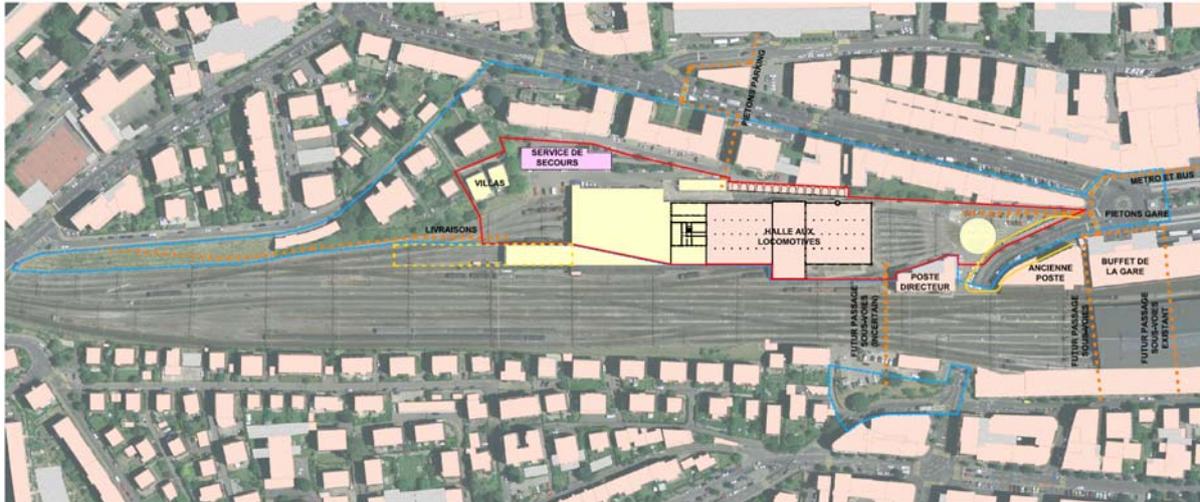
- Périmètre de réflexion
- Périmètre du concours de projets MCBA et d'idées pôle muséal
- - - - Accès au site
- Bâtiments existants
- Bâtiments susceptibles d'être démolis
- Bâtiments que les CFF continueront d'exploiter

Contraintes CFF selon rapport du 27 avril 2010 :

- Halle provisoire (Jusqu'à mi-2015) étudiée par les CFF
- Accès aux véhicules de livraison (18 to) demandé par les CFF

Les 50 places de parc qui seront supprimées devant le poste directeur devront être compensées partiellement sur le périmètre du site.

Le service de secours des CFF sera maintenu après la mise en service du MCBA. La relocalisation de ce bâtiment et de ses activités est néanmoins envisageable.



MCBA – Halle CFF aux locomotives
plan de promotion et de communication

Sommaire

1	PRÉAMBULE	2
2	PLAN DE COMMUNICATION.....	3
2.1	Etapes / calendrier.....	3
2.2	Objectifs	5
	Phases du projet	5
	1 le choix du site	5
	2 le concours.....	5
	3 le futur MCBA.....	5
	4 la construction.....	5
	Que communiquer ?.....	5
	Phase 1, le choix du site.....	5
	Phase 2, le concours	5
	Phase 3, le futur MCBA	5
	Phase 4, la construction.....	5
2.3	Publics	6
	Les divers publics.....	6
2.4	Etapes institutionnelles, actions et vecteurs	7
	Phase 1, le choix du site	7
	Phase 2, le concours	13
	Phase 3, le futur MCBA	16
	Phase 4, la construction.....	20
2.5	Moyens auxiliaires.....	22
3	BUDGET	22

1 PRÉAMBULE

Ce document est « en cours de développement », car les détails du projet MCBA – Halle CFF aux locomotives ne sont pas tous connus, à ce jour.

Une communication claire, transparente et efficace est nécessaire pour accompagner le projet de MCBA – Halle CFF aux locomotives, le promouvoir et lui assurer le soutien d'une majorité de la population. Le public au sens large devrait avoir l'impression d'être intégré au projet, que chacune des étapes s'inscrit à la suite de la précédente sans phénomène de rupture qui nécessiterait une « remise à niveau » de ses connaissances. De même, il paraît nécessaire d'avoir un nombre très restreint de personnes – idéalement une seule – qui soient clairement identifiées comme les – le – porte-parole du projet, c'est-à-dire LA personne de référence qui a une connaissance exhaustive du dossier.

Dès l'adoption par le Conseil d'Etat du crédit d'étude, il conviendra d'assurer une information permanente des démarches en cours, démarches qui devraient être suffisamment régulièrement échelonnées pour éviter des temps morts.

Le Comité de pilotage (COFIL) dispose d'un organe de communication et promotion qui lui est directement rattaché, sous la dénomination « promotion, communication, recherche de fonds et sponsoring ». Cet organe de communication comporte Pierre Keller, promoteur du projet, et Michael Fiaux, délégué à la communication du DFJC pour les aspects institutionnels de la communication. L'organe de communication propose au COFIL des actions de communication et met en œuvre les décisions du COFIL ; il peut, au besoin, faire appel aux membres du Comité exécutif et des groupes de travail, de même qu'il peut être amené à solliciter des spécialistes de divers domaines de la communication.

La communication du projet MCBA – Halle CFF aux locomotives doit être conduite sur deux plans : la communication « institutionnelle » qui rend publiques les diverses étapes d'élaboration et de déroulement du projet, la communication / promotion « événementielle » qui doit par l'organisation de manifestations diverses séduire, répondre aux impondérables, permettre d'anticiper et éviter les éventuels écueils.

Des aspects de communication relatifs à deux autres projets voisins, le projet « développement de la gare CFF de Lausanne », et les réflexions lausannoises sur la place de la Gare, doivent également être pris en considération, même s'ils ne font pas directement partie du projet.

La communication du MCBA/Rumine et les expositions qui y sont programmées appuient et soutiennent le projet « MCBA – Halle CFF aux locomotives ».

2 PLAN DE COMMUNICATION

2.1 Etapes / calendrier

Liste non exhaustive des étapes du projet appelant une communication institutionnelle, et éléments de calendrier connus

- réponse du CE à l'interpellation Feller-Kernen février 2010
- traitement par le SJL et autres services de l'Etat de l'initiative populaire relative au choix du site par le CE février 2010
- Adoption / validation par le COPIL de la lettre d'intention février 2010
- adoption par le CE du précrédit d'étude (PCE) avril 2010
- adoption par le CE de l'EMPD crédit d'étude mai 2010
- débat au GC de l'EMPD crédit d'étude (y compris adoption et éventuel référendum) 2010
- *convention sur le terrain entre Lausanne et CFF* 2010
- *convention entre Lausanne et l'Etat de Vaud* 2010
- *ouverture du concours d'architecture* 2010
- *préavis du Conseil communal lausannois sur les échanges de terrain (y compris adoption et référendum)* 2010
- *sélection des bureaux retenus*
- *PAC avec délai de mise à l'enquête et prise en compte des éventuelles oppositions*
- *présentation des projets et jugement du concours*
- *adoption par le CE du crédit d'ouvrage*
- *débat au GC de l'EMPD crédit d'ouvrage (y compris adoption et éventuel référendum)*
- *adjudication des travaux*
- *mise à l'enquête publique et délais y relatifs (y compris éventuelles oppositions, recours, ...)*
- *pose de la première pierre*
- *inauguration*

Note :

- chacun des éléments listés ci-dessus peut être accompagné d'une communication événementielle
- certaines étapes de la liste ci-dessus découlant de processus parallèles, elles ne sont pas forcément toutes dans l'ordre
- les étapes en italique sont celles pour lesquelles un repère temporel ne peut être encore inscrit, ou sur lesquelles peuvent intervenir des changements

Liste non exhaustive de manifestations liées à des démarches de promotion ou de communication spécifiques :

- visites du site pour divers publics cibles (sous réserve des possibilités, à définir par les CFF), visites de députés du GC vaudois les 2 et 16 mars
- participation éventuelle aux éditions annuelles de la Nuit des musées
- participation éventuelle aux éditions annuelles des Journée(s) du patrimoine
- participation éventuelle à des comptoirs, foires, etc.
- présentation de la *corporate identity*, à dévoiler dans la même foulée que le résultat du concours d'architecture
- publications de supports de communication (brochures, prospectus, affiches, films, bornes d'information ...)
- expositions fixes ou mobiles
- concerts
- conférences
- actions sur les sites des réseaux sociaux sur Internet
- ...

Note :

- cette liste est par essence appelée à être modifiée en fonction des besoins.

2.2 Objectifs

Les démarches de communication et de promotion soutiennent la direction du projet qui vise à « **doter la Canton d'un projet culturel phare d'importance nationale, voire internationale dans le domaine des Beaux-Arts, par la réalisation du nouveau MCBA sur le site des halles CFF aux locomotives de la gare de Lausanne.** »

Phases du projet

Les étapes du projet MCBA – Halles CFF aux locomotives peuvent être séparées en quatre phases principales qui sont :

1 le choix du site

Cette phase, ouverte en février 2009, se terminera au moment du lancement du concours d'architecture.

2 le concours

Du lancement du concours au choix du projet.

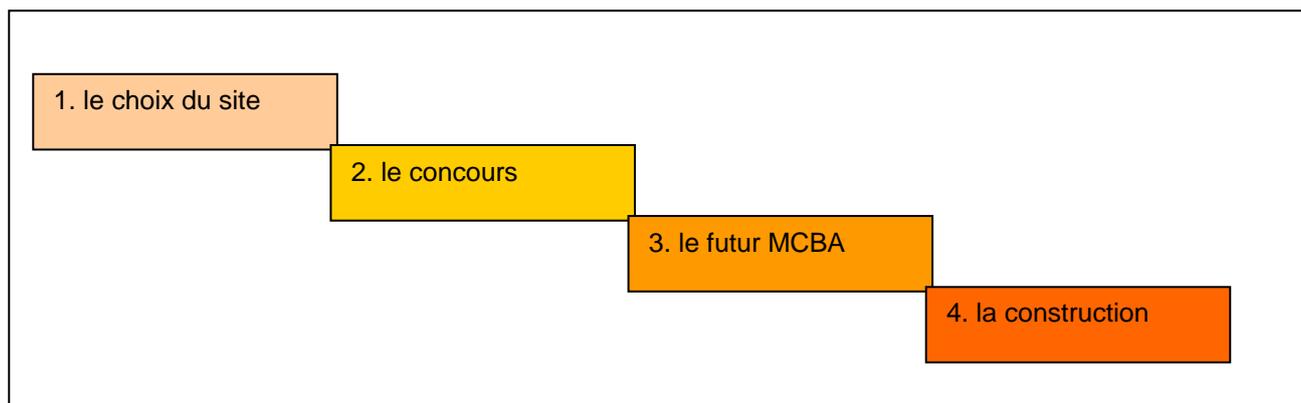
3 le futur MCBA

Du choix du jury du concours d'architecture à l'adoption du crédit d'ouvrage, respectivement la mise à l'enquête, cette étape permet de passer du stade de concept à celui d'objet à réaliser.

4 la construction

De la pose de la première pierre à l'inauguration.

Visuellement, les trois phases peuvent être représentées ainsi



Que communiquer ?

Phase 1, le choix du site

Faire connaître le lieu choisi, par qui il l'a été et pourquoi.

Phase 2, le concours

Informers sur les éléments relatifs au concours : calendrier, type de concours (procédure), jury, concurrents retenus.

Phase 3, le futur MCBA

Du concept au projet, informer le public sur cette étape peu visible, mais essentielle.

Phase 4, la construction

Informers sur la planification des travaux, les éventuels dérangements occasionnés, etc. Susciter l'impatience pour l'inauguration.

2.3 *Publics*

Les divers publics

Le public peut être répertorié selon diverses catégories, afin de leur transmettre une information pertinente.

- politiques
- députés
- Conseil communal lausannois
- culturel
- amis du MCBA
- milieux culturels lausannois (musées, associations, ...)
- milieux culturels vaudois (musées, associations, ...)
- collectionneurs
- mécènes, sponsors et bailleurs de fonds
- associatifs / économiques
- milieux associatifs lausannois au sens large (... , maison de quartier sous gare, ...)
- milieux associatifs lausannois actifs sur le plan économique
- autres associations au niveau lausannois
- riverains
- collaborateurs des partenaires impliqués
- collaborateurs des CFF et de la halle aux locomotives
- collaborateurs de l'Etat de Vaud
- collaborateurs de la Ville de Lausanne
- Groupe de concertation du MCBA – Halle CFF aux locomotives
- médias
- grand public
- ...

Note :

- liste non exhaustive.

2.4 Etapes institutionnelles, actions et vecteurs

Pour chaque étape des différentes phases seront diffusés des messages destinés aux divers publics. Tous les publics ne sont pas forcément destinataires de l'ensemble des messages. Néanmoins, chaque personne qui souhaite des renseignements devrait pouvoir les trouver de manière simple et rapide.

Les vecteurs de ces messages peuvent également différer d'un public à l'autre, ce qui se traduit par des actions de communication qui varient, de même que les émetteurs – ou les relais – de l'information.

Phase 1, le choix du site

étapes	informations diffusées	publics concernés	vecteur de l'information	actions	émetteur
adoption par le Conseil d'Etat de l'EMPD crédit d'étude	reprise et actualisation des éléments du précredit	médias députés	conférence de presse communiqué de presse dossier de presse site Internet	préparation de la conférence de presse et du dossier, puis diffusion de ce dernier	promotion / communication
		Conseil communal lausannois	e-mail – relais du dossier de presse vd	rédaction et envoi de l'e-mail avec documentation en annexe	communication lausannoise
		collaborateurs des CFF et de la halle aux locomotives	e-mail et doc en annexe panneau d'affichage	diffusion de l'information par les vecteurs internes d'information	com. CFF / resp. du site
		collectionneurs mécènes, sponsors et bailleurs de fonds Groupe de concertation du MCBA – Halle CFF aux locomotives	e-mail – relais du dossier de presse vd	e-mail avec les divers documents annexes	coordination du projet
		riverains	éventuel journal « MCBA infos quartier »	distribution « tous ménages »	

étapes	informations diffusées	publics concernés	vecteur de l'information	actions	émetteur
débat au GC de l'EMPD crédit d'étude	récapitulatif des informations diffusées dans le cadre de l'EMPD	députés Conseil communal lausannois collectionneurs mécènes, sponsors et bailleurs de fonds milieux associatifs lausannois au sens large (... , maison de quartier sous gare, ...) milieux associatifs lausannois actifs sur le plan économique autres associations au niveau lausannois riverains collaborateurs des CFF et de la halle aux locomotives collaborateurs de l'Etat de Vaud collaborateurs de la Ville de Lausanne Groupe de concertation du MCBA – Halle CFF aux locomotives médias grand public		manifestation(s) spécifiques ou générale à définir	promotion / communication
adoption par le GC de l'EMPD	satisfaction du CE de voir le projet soutenu par le GC et récapitulatif des éléments inscrits dans l'EMPD	médias éventuels opposants	communiqué de presse	préparation et diffusion du communiqué	promotion / communication
Pas de référendum annoncé	-	-	-	-	-
Référendum annoncé	-	-	-	réponses directes aux éventuelles questions	-

étapes	informations diffusées	publics concernés	vecteur de l'information	actions	émetteur
Echec du référendum à la fin du délai de récolte des signatures (article 105 de la Loi sur l'exercice des droits politiques, 12'000 signatures dans les 40 jours après publication dans la FAO)	chiffres des signatures récoltées et transmises	médias députés	communiqué de presse	préparation et diffusion du communiqué	promotion / communication
		Conseil communal lausannois	e-mail – relais du communiqué de presse vd	rédaction et envoi de l'e-mail avec documentation en annexe	communication lausannoise
		collectionneurs mécènes, sponsors et bailleurs de fonds Groupe de concertation du MCBA – Halle CFF aux locomotives	e-mail et/ou contacts directs	préparation et diffusion d'un e-mail aux listes de diffusion déterminées	coordination du projet
Succès du référendum à la fin du délai de récolte des signatures les 12'000 signatures ont été récoltées dans les délais	chiffres des signatures récoltées et transmises	médias députés	communiqué de presse	préparation et diffusion du communiqué	promotion / communication
		Conseil communal lausannois et collaborateurs de la Ville concernés	e-mail – relais du communiqué de presse vd	rédaction et envoi de l'e-mail avec documentation en annexe	communication lausannoise
		collectionneurs mécènes, sponsors et bailleurs de fonds Groupe de concertation du MCBA – Halle CFF aux locomotives	e-mail et/ou contacts directs	préparation et diffusion d'un e-mail aux listes de diffusion déterminées	coordination du projet
		collaborateurs des CFF et de la halle aux locomotives	e-mail et doc en annexe panneau d'affichage	diffusion de l'information par les vecteurs internes d'information	com. CFF / resp. du site
		<p><i>Il convient de relever que si ce cas de figure se présente, la suite du projet de plan de communication devra être revue à cause de la campagne de votation qui serait mise en œuvre.</i></p>			

étapes	informations diffusées	publics concernés	vecteur de l'information	actions	émetteur
convention sur le terrain entre Lausanne et CFF	nature de la convention	médias Conseil communal lausannois collaborateurs des CFF et de la halle aux locomotives	communiqué de presse dossier de presse site Internet	préparation et tenue d'une conférence de presse, diffusion d'un communiqué de presse conjoint entre Ville de Lausanne et CFF	communication lausannoise et com. CFF
		députés	e-mail – relais du dossier de presse Lsne-CFF	préparation de l'e-mail relayant l'information Lsne-CFF	promotion / communication
		riverains	journal des riverains	diffusion du tous ménage, éventuel <i>event</i> local	
		collectionneurs mécènes, sponsors et bailleurs de fonds Groupe de concertation du MCBA – Halle CFF aux locomotives	e-mail – relais du dossier de presse Lsne-CFF	préparation et diffusion de l'e-mail	coordination du projet
convention sur le terrain entre Lausanne et le Canton	nature de la convention	médias Conseil communal lausannois collaborateurs des CFF et de la halle aux locomotives députés	communiqué de presse dossier de presse site Internet	préparation et tenue d'une conférence de presse, diffusion d'un communiqué de presse conjoint entre Ville de Lausanne et Canton	communication lausannoise promotion / communication
		riverains	journal des riverains	diffusion du tous ménage, éventuel <i>event</i> local	promotion / communication
		collectionneurs mécènes, sponsors et bailleurs de fonds Groupe de concertation du MCBA – Halle CFF aux locomotives	e-mail – relais du dossier de presse Lsne-CFF	préparation et diffusion de l'e-mail	coordination du projet

étapes	informations diffusées	publics concernés	vecteur de l'information	actions	émetteur
Préavis du Conseil communal lausannois sur les échanges de terrain	Décision du Conseil communal	médias Conseil communal lausannois	communiqué de presse dossier de presse site Internet	préparation et tenue d'une conférence de presse, diffusion d'un communiqué de presse	communication lausannoise
		députés	e-mail – relais du dossier de presse lausannois	préparation de l'e-mail relayant l'information lausannoise	promotion / communication
		riverains	journal des riverains	diffusion du tous ménage	
		collectionneurs mécènes, sponsors et bailleurs de fonds Groupe de concertation du MCBA – Halle CFF aux locomotives	e-mail – relais du dossier de presse lausannois	préparation et diffusion de l'e-mail	coordination du projet
Pas de référendum communal annoncé	-	-	-	-	-
Référendum communal annoncé	-	-	-	réponses directes aux éventuelles questions	-

étapes	informations diffusées	publics concernés	vecteur de l'information	actions	émetteur
Echec du référendum communal	chiffres des signatures récoltées et transmises	Conseil communal lausannois	communiqué de presse	préparation et diffusion des communiqués	communication lausannoise
		médias	communiqué de presse lausannois communiqué de presse du Canton		communication lausannoise promotion / communication
		députés	e-mail – relais des communiqués de presse lausannois et vaudois	rédaction et envoi des e-mails avec documentation en annexe	promotion / communication
		collectionneurs mécènes, sponsors et bailleurs de fonds Groupe de concertation du MCBA – Halle CFF aux locomotives	e-mail et/ou contacts directs	préparation et diffusion d'un e-mail aux listes de diffusion déterminées	coordination du projet
Succès du référendum communal	chiffres des signatures récoltées et transmises	Conseil communal lausannois et collaborateurs de la Ville concernés	communiqué de presse	préparation et diffusion des communiqués	communication lausannoise promotion / communication
		médias	communiqué de presse lausannois communiqué de presse du Canton		promotion / communication
		députés	e-mail – relais des communiqués de presse lausannois et vaudois	rédaction et envoi de l'e-mail avec documentation en annexe	promotion / communication
		collectionneurs mécènes, sponsors et bailleurs de fonds Groupe de concertation du MCBA – Halle CFF aux locomotives	e-mail et/ou contacts directs	préparation et diffusion d'un e-mail aux listes de diffusion déterminées	coordination du projet
		collaborateurs des CFF et de la halle aux locomotives	e-mail et doc en annexe panneau d'affichage	diffusion de l'information par les vecteurs internes d'information	com. CFF / resp. du site

Il convient de relever que si ce cas de figure se présente, la suite du projet de plan de communication devra être revue à cause de la campagne de votation communale qui serait mise en œuvre.

Phase 2, le concours

étapes	informations diffusées	publics concernés	vecteur de l'information	actions	émetteur
ouverture du concours d'architecture	annonce de l'ouverture du concours rappel du périmètre rappel du calendrier informations complémentaires lausannoises ? informations complémentaires CFF ?	députés	communiqué de presse	préparation et diffusion du dossier de presse	promotion / communication
		médias	dossier de presse		
		Conseil communal lausannois collaborateurs de la Ville de Lausanne	e-mail – relais du dossier de presse vd	rédaction et envoi de l'e-mail avec documentation en annexe	communication lausannoise
		collectionneurs mécènes, sponsors et bailleurs de fonds Groupe de concertation du MCBA – Halle CFF aux locomotives	e-mail – relais du dossier de presse vd	rédaction et envoi de l'e-mail avec communiqué de presse vd en annexe	coordination du projet
		milieux associatifs lausannois au sens large (... , maison de quartier sous gare, ...)	journal des riverains	diffusion du journal par e-mail	promotion / communication
		milieux associatifs lausannois actifs sur le plan économique			
		autres associations au niveau lausannois			
		riverains			
		collaborateurs des CFF et de la halle aux locomotives	e-mail et doc en annexe panneau d'affichage	diffusion de l'information par les vecteurs internes d'information	com. CFF / resp. site
collaborateurs de l'Etat de Vaud		site Intranet	promotion / communication		

étapes	informations diffusées	publics concernés	vecteur de l'information	actions	émetteur
sélection du (des) bureau(x) retenu(s)	informations sur les réalisations antérieures du (des) bureau(x) retenu(s) rappel du calendrier	médias députés	communiqué de presse dossier de presse site Internet	éventuellement une conférence de presse avec un représentant de chaque bureau sélectionné rédaction et émission du communiqué et du dossier de presse	promotion / communication
		Conseil communal lausannois	e-mail – relais du dossier de presse vd	rédaction et envoi d'un e-mail contenant en annexe le dossier de presse vd	communication lausannoise
		collectionneurs mécènes, sponsors et bailleurs de fonds Groupe de concertation du MCBA – Halle CFF aux locomotives	e-mail – relais du dossier de presse vd	rédaction et envoi de l'e-mail avec le dossier de presse vd en annexe	coordination du projet
PAC avec délai de mise à l'enquête et prise en compte des éventuelles oppositions	contenu du plan	députés médias	communiqué de presse et dossier de présentation	conférence de presse	promotion / communication
		Conseil communal lausannois	présentation spécifique dossier de presse VD	séance d'information distribution de copies du communiqué et dossier de presse	communication lausannoise
		collaborateurs de la Ville de Lausanne	e-mail – relais du dossier de presse VD	préparation et diffusion de l'e-mail	
		riverains	présentation spécifique	séance d'information rédaction, édition et diffusion d'une édition du « tous ménages » spéciale PAC	promotion / communication
		collaborateurs des CFF et de la halle aux locomotives	e-mail et doc en annexe panneau d'affichage	diffusion de l'information par les vecteurs internes d'information	com. CFF / resp. du site
		collaborateurs de l'Etat de Vaud	site Intranet VD	préparation du contenu de la page Intranet spécifique	promotion / communication
		collectionneurs mécènes, sponsors et bailleurs de fonds Groupe de concertation	e-mail – relais du dossier de presse VD éventuelle séance de présentation spécifique	préparation et envoi de l'e-mail préparation de la séance de présentation spécifique	coordination du projet

étapes	informations diffusées	publics concernés	vecteur de l'information	actions	émetteur
présentation des projets et jugement du concours	projet lauréat position du jury <i>corporate Identity</i> du futur MCBA	députés Conseil communal lausannois collectionneurs mécènes, sponsors et bailleurs de fonds milieux associatifs lausannois au sens large (..., maison de quartier sous gare, ...) milieux associatifs lausannois actifs sur le plan économique autres associations au niveau lausannois riverains collaborateurs des CFF et de la halle aux locomotives collaborateurs de l'Etat de Vaud collaborateurs de la Ville de Lausanne Groupe de concertation médias grand public	exposition dossier de presse Internet	exposition publique visites particulières pour certains publics définis manifestation à définir	promotion / communication

Phase 3, le futur MCBA

étapes	informations diffusées	publics concernés	vecteur de l'information	actions	émetteur
adoption par le CE du crédit d'ouvrage	montant et périmètre du crédit d'ouvrage informations complémentaires lausannoises informations complémentaires CFF	médias	conférence de presse dossier Internet	préparation d'une conférence de presse préparation et diffusion du dossier de presse	promotion / communication
		députés	e-mail – relais du dossier de presse	préparation et diffusion de l'e-mail	
		Conseil communal lausannois	e-mail – relais du dossier de presse	préparation et diffusion de l'e-mail	communication lausannoise
		riverains	journal des riverains	rédaction, édition et diffusion d'une édition du « tous ménages » spéciale PAC	promotion / communication
		collaborateurs des CFF et de la halle aux locomotives	e-mail et doc en annexe panneau d'affichage	diffusion de l'information par les vecteurs internes d'information	com. CFF / resp. du site
		collectionneurs mécènes, sponsors et bailleurs de fonds Groupe de concertation	e-mail – relais du dossier de presse	préparation et diffusion de l'e-mail	coordination du projet

étapes	informations diffusées	publics concernés	vecteur de l'information	actions	émetteur
débat au GC de l'EMPD crédit d'ouvrage	contenu de l'EMPD informations complémentaires lausannoises information interne CFF	médias députés Conseil communal lausannois collectionneurs mécènes, sponsors et bailleurs de fonds milieux associatifs lausannois au sens large (... , maison de quartier sous gare, ...) milieux associatifs lausannois actifs sur le plan économique autres associations au niveau lausannois riverains collaborateurs des CFF et de la halle aux locomotives collaborateurs de l'Etat de Vaud collaborateurs de la Ville de Lausanne Groupe de concertation du MCBA – Halle CFF aux locomotives grand public		manifestations à définir	promotion / communication
Pas de référendum annoncé	-	-	-	-	-
Référendum annoncé	-	-	-	réponses directes aux éventuelles questions	-

étapes	informations diffusées	publics concernés	vecteur de l'information	actions	émetteur
Echec du référendum à la fin du délai de récolte des signatures (article 105 de la Loi sur l'exercice des droits politiques, 12'000 signatures dans les 40 jours après publication dans la FAO)	chiffres des signatures récoltées et transmises	médias députés	communiqué de presse	préparation et diffusion du communiqué	promotion / communication
		Conseil communal lausannois	e-mail – relais du communiqué de presse vd	rédaction et envoi de l'e-mail	communication lausannoise
		collectionneurs mécènes, sponsors et bailleurs de fonds Groupe de concertation du MCBA – Halle CFF aux locomotives	e-mail et/ou contacts directs	préparation et diffusion d'un e-mail aux listes de diffusion déterminées	coordination du projet
Succès du référendum à la fin du délai de récolte des signatures les 12'000 signatures ont été récoltées dans les délais <i>Il convient de relever que si ce cas de figure se présente, la suite du projet de plan de communication devra être revue à cause de la campagne de votation qui serait mise en œuvre.</i>	chiffres des signatures récoltées et transmises	médias députés	communiqué de presse	préparation et diffusion du communiqué	BIC
		Conseil communal lausannois et collaborateurs de la Ville concernés	e-mail – relais du communiqué de presse vd	rédaction et envoi de l'e-mail	communication lausannoise
		collectionneurs mécènes, sponsors et bailleurs de fonds Groupe de concertation du MCBA – Halle CFF aux locomotives	e-mail et/ou contacts directs	préparation et diffusion d'un e-mail aux listes de diffusion déterminées	coordination du projet
		collaborateurs des CFF et de la halle aux locomotives	e-mail et doc en annexe panneau d'affichage	diffusion de l'information par les vecteurs internes d'information	com. CFF / resp. du site
adjudication des travaux	entreprises mandatées et montants	médias députés Conseil communal lausannois	communiqué de presse		promotion / communication

étapes	informations diffusées	publics concernés	vecteur de l'information	actions	émetteur
mise à l'enquête publique	Plans d'exécution	riverains	journal des riverains	rédaction, édition et diffusion d'une édition du « tous ménages » spéciale mise à l'enquête séance d'information complémentaire	promotion / communication, en collaboration avec la communication lausannoise
		tous les autres	FAO communiqué de presse	publications de la mise à l'enquête dans la FAO selon les normes légales	VD / SIPAL (?)
Pas d'oppositions	-	-	-	-	-
Oppositions	typologie des oppositions	médias	communiqué de presse	rédaction et diffusion du communiqué de presse	promotion / communication
Levée des oppositions	levée des oppositions	médias	communiqué de presse	rédaction et diffusion du communiqué de presse	promotion / communication
éventuels recours	à définir	à définir	à définir	à définir	
recours reconnus fondés	à définir	à définir	à définir	à définir	
recours rejetés	à définir	à définir	à définir	à définir	

Phase 4, la construction

étapes	informations diffusées	publics concernés	vecteur de l'information	actions	émetteur
pose de la première pierre	calendrier de construction	<p>médias</p> <p>députés</p> <p>Conseil communal lausannois</p> <p>collectionneurs</p> <p>mécènes, sponsors et bailleurs de fonds</p> <p>Groupe de concertation du MCBA – Halle CFF aux locomotives</p> <p>milieux associatifs lausannois au sens large (... , maison de quartier sous gare, ...)</p> <p>milieux associatifs lausannois actifs sur le plan économique</p> <p>autres associations au niveau lausannois</p> <p>riverains</p> <p>collaborateurs des CFF et de la halle aux locomotives</p> <p>collaborateurs de l'Etat de Vaud</p> <p>collaborateurs de la Ville de Lausanne</p> <p>grand public</p>	<p>communiqué de presse</p> <p>dossier de presse</p> <p>Internet</p>	<p>cérémonie de la pose de la première pierre</p> <p>invitation aux publics concernés</p> <p>rédaction et diffusion du dossier de presse</p> <p>manifestation à définir</p>	<p>promotion / communication, en collaboration avec la communication lausannoise</p>

étapes	informations diffusées	publics concernés	vecteur de l'information	actions	émetteur
inauguration	un nouvel essor pour la culture vaudoise informations complémentaires lausannoises	tous	dossier de presse	cérémonie manifestation	promotion / communication, en collaboration avec les autres instances concernées
	un nouvel essor pour la culture vaudoise information interne CFF	collectionneurs mécènes, sponsors et bailleurs de fonds Groupe de concertation du MCBA – Halle CFF aux locomotives		deuxième manifestation plus spécifique à définir	promotion / communication

PROJET DE DÉCRET

accordant au Conseil d'Etat un crédit d'études de CHF 13'870'000.- pour le concours, les études préliminaires, le projet et la mise en soumission de la construction du nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts, ainsi que le concours d'idées pour le pôle muséal et culturel sur le site " Halle CFF aux locomotives " à Lausanne

du 19 mai 2010

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

décète

- Art. 1** – Un crédit de CHF 13'870'000.-- est accordé au Conseil d'Etat pour le concours, les études préliminaires, le projet et la mise en soumission de la construction du nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts, ainsi que le concours d'idées pour le pôle muséal et culturel sur le site " Halle CFF aux locomotives " à Lausanne.
- Art. 2** – Ce montant sera prélevé sur le compte Dépenses d'investissement et sera amorti en 10 ans.
- Art. 3** – Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 1, lettre a) de la Constitution cantonale et en fixera, par voie d'arrêté, la date d'entrée en vigueur.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 19 mai 2010.

Le président :

P. Broulis

Le chancelier :

V. Grandjean